



34167

MICROFICHE M

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

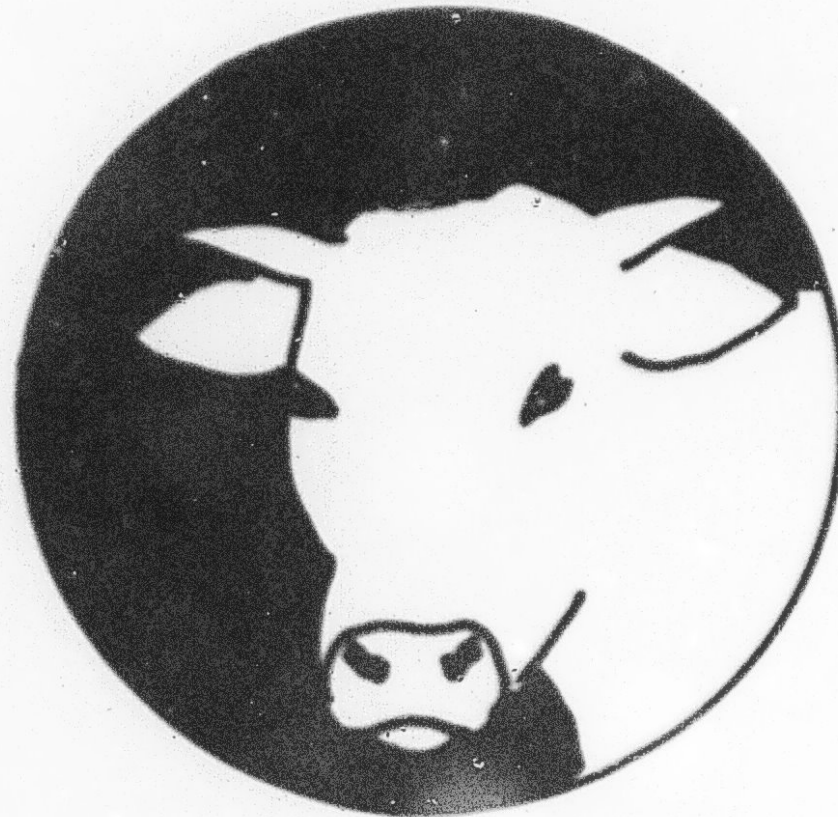
الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 1

PROJET F. A. O. - TUN / 10 (SIDA)
DEVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION DE VIANDE
BOVINE DANS LE NORD DE LA TUNISIE

10



SCHEMA DE DIFFUSION DU PROJET

Projet FAO/TUN-10 (SIDA)

Développement de la Production de Viande
Bovine dans le Nord de la Tunisie

SCHEMA DE DIFFUSION DU PROJET

(Système de communication destiné
à l'animation des réunions de diffusion
du Projet à l'échelle régionale)

John M. Hall
Co-Directeur/Conseiller Principal

Tunis, Novembre 1974

NOTE DE PRESENTATION

Le présent document a été élaboré à l'intention des éleveurs de la zone d'action du Projet, afin de les inciter à adhérer à celui-ci. Les dessins ont été photographiés sous la forme de diapositives qui sont projetées devant des éleveurs réunis par les soins des Chefs d'Agences de l'OEP. Le texte de commentaire est dit en Arabe en accompagnement de chaque diapositive.

On a pensé que les principes généraux d'opération du Projet qui sont illustrés dans ce document méritaient une plus grande diffusion à travers la publication, sous la forme d'un document qui sera largement distribué aux éleveurs.

S'agissant d'un document de diffusion destiné aux producteurs, les informations qu'il apporte sont nécessairement globales. Une série de documents techniques reprendront ultérieurement sur des bases plus détaillées et plus techniques l'ensemble de ces informations.

Bien que destiné aux éleveurs, ce document pourra être de quelque utilité pour les techniciens ; en effet, bien que présentés de façon simplifiée, l'analyse de la situation de la production de viande de bœuf en Tunisie et les principes d'intervention restent ceux qui ont été choisis par le Projet.

Par ailleurs, ce document devrait permettre de montrer l'intérêt de l'utilisation des moyens audio-visuels, même rudimentaires, dans la diffusion des projets de développement et, par conséquent, de démontrer la nécessité d'une intégration réelle de tels projets, avec les organismes de communication et de vulgarisation.

PREMIERE PARTIE

DESCRIPTION DU PROJET FAO/SIDA

01. Organismes de tutelle et budget
02. Techniciens, équipement et installations
03. Durée du Projet et objectifs
04. Intégration inter-institutionnelle
05. La zone d'action et l'infrastructure du Projet
06. Objectifs régionaux et sectoriels
07. Calendrier d'activités du Projet

01. ORGANISMES DE TUTELLE ET BUDGET

Au total, le Projet FAO-SIDA représente une dépense de 3 millions de dollars, soit 1,4 millions de DT pour une période de 4 ans 1/2.

Le montant de 330.000 DT qui représente les dépenses annuelles du Projet pendant sa durée, équivaut à un peu plus du dixième de la valeur de la viande de bœuf importée par la Tunisie annuellement, et qui atteint 2,5 millions de DT.

NOI. ORGANISMES DE TUTELLE ET BUDGET

→

SUEDE

SIDA

TAO

FINANCEMENT INTERNATIONAL

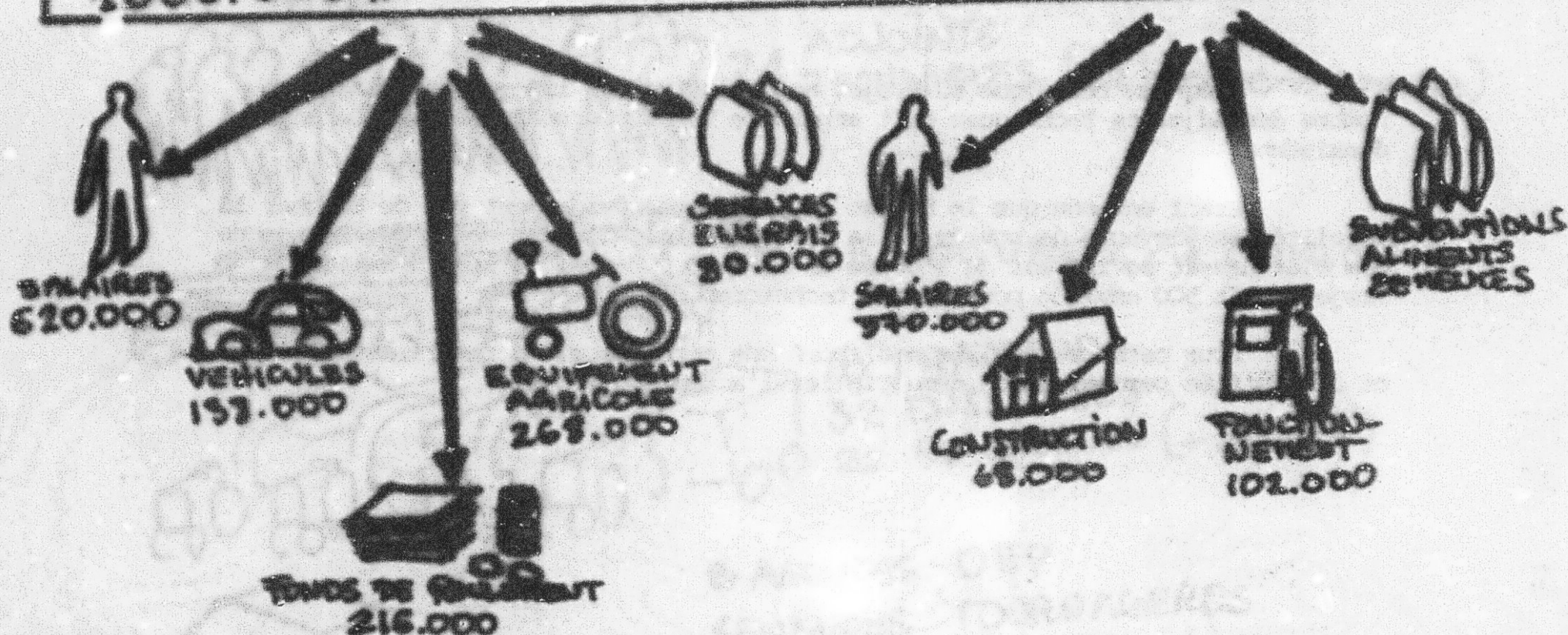
TUNISIE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE ELEVAGE PATURAGES

FINANCEMENT BUDGETAIRE

PROJET FAO-SIDA TUN-10.
1600.000 \$ US 540.000 DT



02. TECHNICIENS, EQUIPEMENT ET INSTALLATIONS

L'équipe technique du Projet est relativement importante puisque le nombre des Adjoints Techniques doit atteindre 96 au cours de la dernière année d'existence.

Etant entendu que le Projet ne se propose évidemment pas de toucher la totalité des éleveurs de bovins de sa zone d'action, il faut noter que le nombre des éleveurs de bovins est de l'ordre de 50 à 60.000 dans la zone d'action du Projet, soit 500 environ pour chaque technicien du Projet.

Pour cette raison, on a élaboré une méthodologie d'intervention souple et diversifiée permettant de démultiplier l'action du Projet.

02. TECHNICIENS, EQUIPEMENT ET INSTALLATIONS

L'équipe technique du Projet est relativement importante puisque le nombre des Adjoints Techniques doit atteindre 96 au cours de la dernière année d'existence.

Etant entendu que le Projet ne se propose évidemment pas de toucher la totalité des éleveurs de bovins de sa zone d'action, il faut noter que le nombre des éleveurs de bovins est de l'ordre de 50 à 60.000 dans la zone d'action du Projet, soit 500 environ pour chaque technicien du Projet.

Pour cette raison, on a élaboré une méthodologie d'intervention souple et diversifiée permettant de démultiplier l'action du Projet.

NO2. INFRASTRUCTURE DU PROJET LA PREMIERE ANNÉE

-11-



8 SPECIALISTES (4 tunisiens et 4 étrangers)



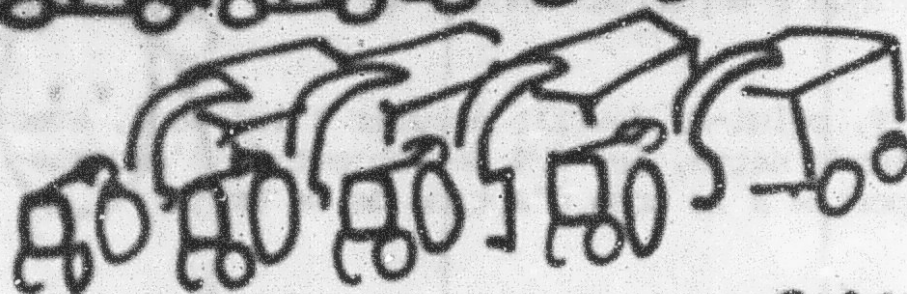
6 COLLABORATEURS (4 tunisiens et 2 étrangers)



24 ADJOINTS
TECHNIQUES (la première année)



15 VOITURES - 1 CAMION



10 TRACTEURS
32 ENSEMBLES
20 REMORQUES (+ divers)



6 AGENCES OEP
SEMENCES TOURNAIÈRES



NO2. INFRASTRUCTURE DU PROJET LA PREMIERE ANNÉE

-11-



8 SPECIALISTES (4 tunisiens et 4 étrangers)



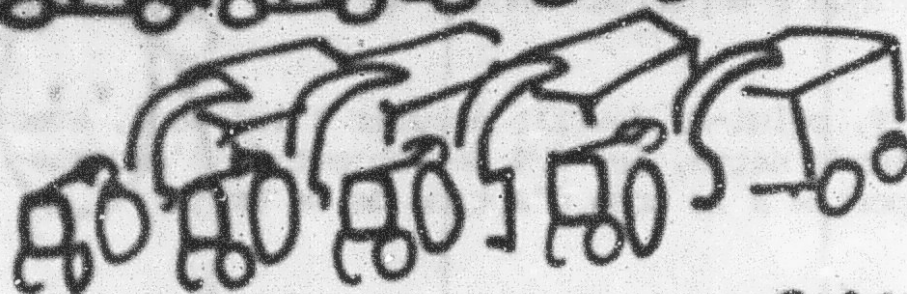
6 COLLABORATEURS (4 tunisiens et 2 étrangers)



24 ADJOINTS
TECHNIQUES (la première année)



15 VOITURES - 1 CAMION



10 TRACTEURS
32 ENSELEVES
20 REMORQUES (+ divers)



6 AGENCES OEP
SEMENCES TOURNAIÈRES



03. DURÉE DU PROJET ET OBJECTIFS

Le développement du Projet est basé sur la diffusion de la technique de conservation des fourrages par l'ensilage, dont on attend de meilleurs résultats techniques et économiques que ceux qui sont obtenus à travers la technique traditionnelle foin-concentré.

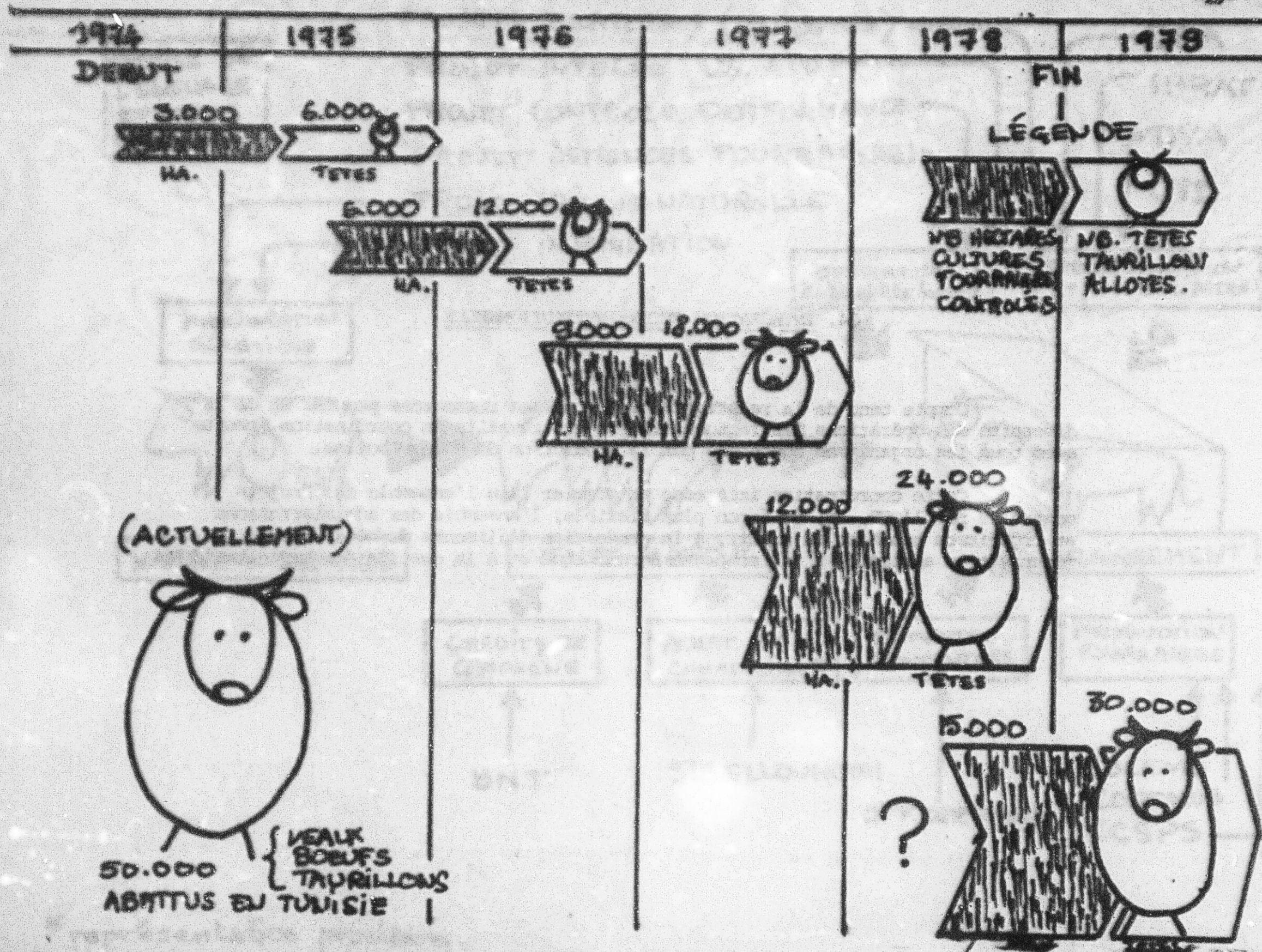
Les objectifs relativement modestes d'établissement de cultures fourragères au cours de la première année d'existence du projet (3.000 hectares entre la campagne d'automne 1974 et celle de printemps 1975) tiennent compte de la résistance relative des producteurs à l'application d'une nouvelle technologie.

L'intérêt des résultats escomptés devrait toutefois permettre de multiplier par 4 cet objectif initial la dernière année d'activité du Projet (1978), et de voir l'application de cette technique s'amplifier encore après la fin du Projet (1979).

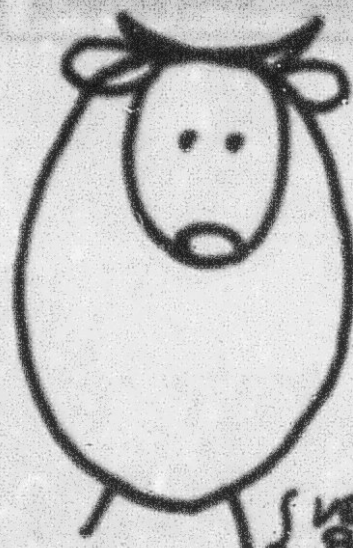
Au terme du Projet, en 1979, celui-ci devrait assurer à lui seul, avec une production de 7.200 tonnes de viande nette, les 3/4 des objectifs d'accroissement de production du 4e Plan rapportés à la zone d'action de ce Projet.

103. DUREE DU PROJET ET OBJECTIFS

-13-



(ACTUELLEMENT)

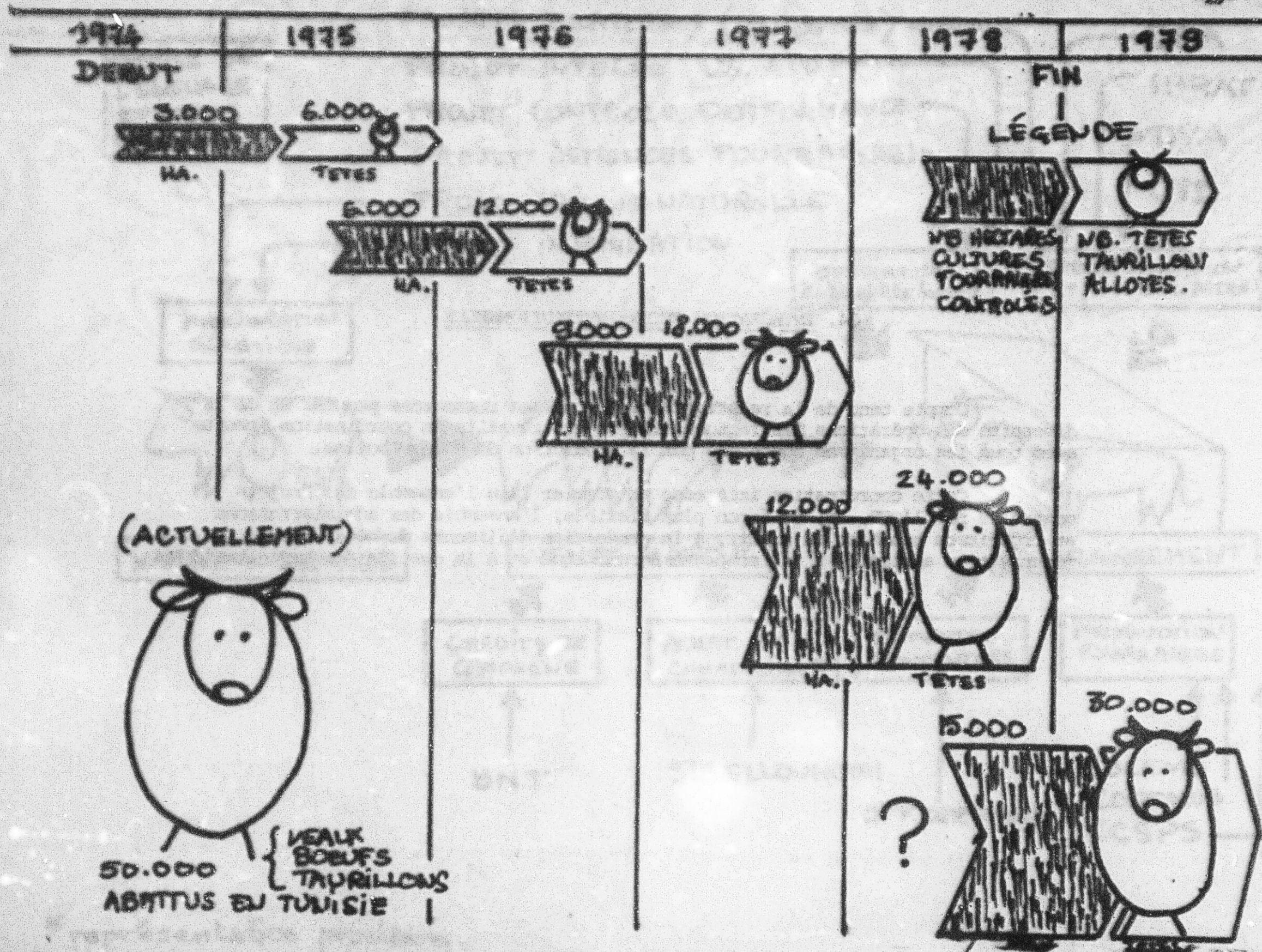


50.000
ABITUS EN TUNISIE

{ VEAUX
BOEUF
TAURILLONS

103. DUREE DU PROJET ET OBJECTIFS

-13-



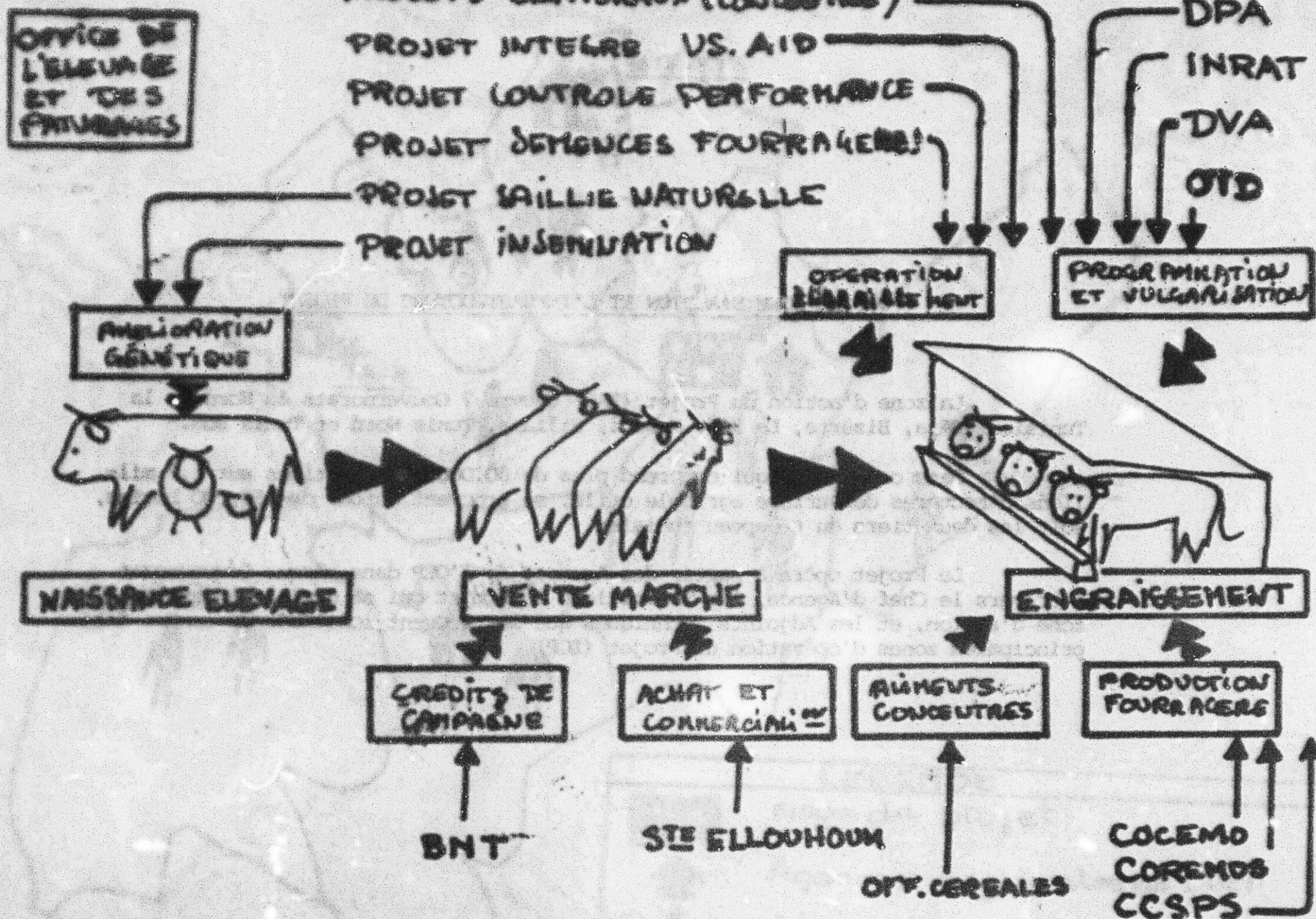
04. INTERACTION INTER-INSTITUTIONNELLE

Compte tenu de la relative modicité de ses ressources propres et de la diversité des opérations à effectuer, le Projet travaille en coordination étroite avec tous les organismes concernés par la production de viande bovine.

Cette coordination intéresse en premier lieu l'ensemble des Projets contrôlés par l'OEP, et, de façon plus flexible, l'ensemble des administrations et organismes touchant au crédit, à la production d'aliments du bétail, à la mécanisation agricole, à la recherche agronomique et à la gestion des exploitations.

304 - INTEGRATION INTER-INSTITUTIONNELLE*

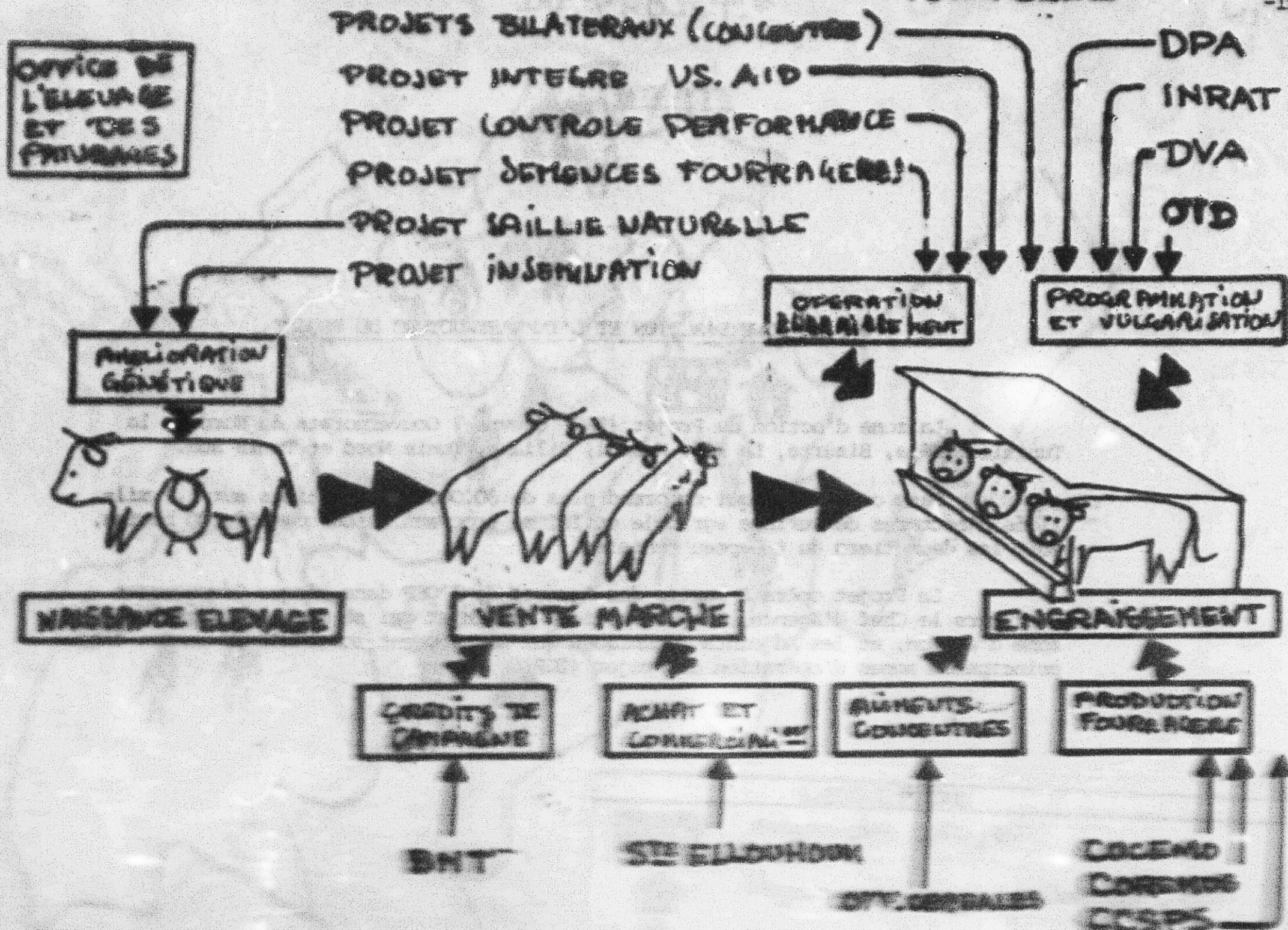
-15-



*représentation provisoire.

804 - INTEGRATION INTER-INSTITUTIONNELLE*

-15-



05. LA ZONE D'ACTION ET L'INFRASTRUCTURE DU PROJET

La zone d'action du Projet (ZAC) couvre 7 Gouvernorats du Nord de la Tunisie : Béja, Bizerte, Le Kef, Nabeul, Siliana, Tunis Nord et Tunis Sud.

Dans cette zone qui comprend plus de 80.000 exploitations sur 1,7 millions d'hectares de surface agricole utile, se trouvent autour de 350.000 bovins, soit les deux tiers du troupeau tunisien.

Le Projet opère à partir des Agences de l'OEP dans chaque Gouvernorat à travers le Chef d'Agence, les Techniciens du Projet qui se déplacent dans la zone d'action, et les Adjointes Techniques qui se trouvent localisés au centre des principales zones d'opération du Projet (ZOP).

A05. LA ZONE D'ACTION ET L'INFRASTRUCTURE DU PROJET.

-17-



* situation au 1.11.1974.

LEGENDE	
	siège du projet
	Agences regionales de l'OEP
	Adjointes techniques
	Ingénieurs du projet

06. OBJECTIFS REGIONAUX ET SECTORIELS

Grosso modo, à raison de 1/2 hectare de cultures fourragères par taurillon, le programme fourrager comprend, pour la campagne 1974-75, un objectif de 3.000 hectares.

Sur ces 3.000 hectares, les 2/3, soit 2.000 hectares, seront établis dans des UCP du secteur organisé et 1.000 hectares dans des exploitations du secteur privé.

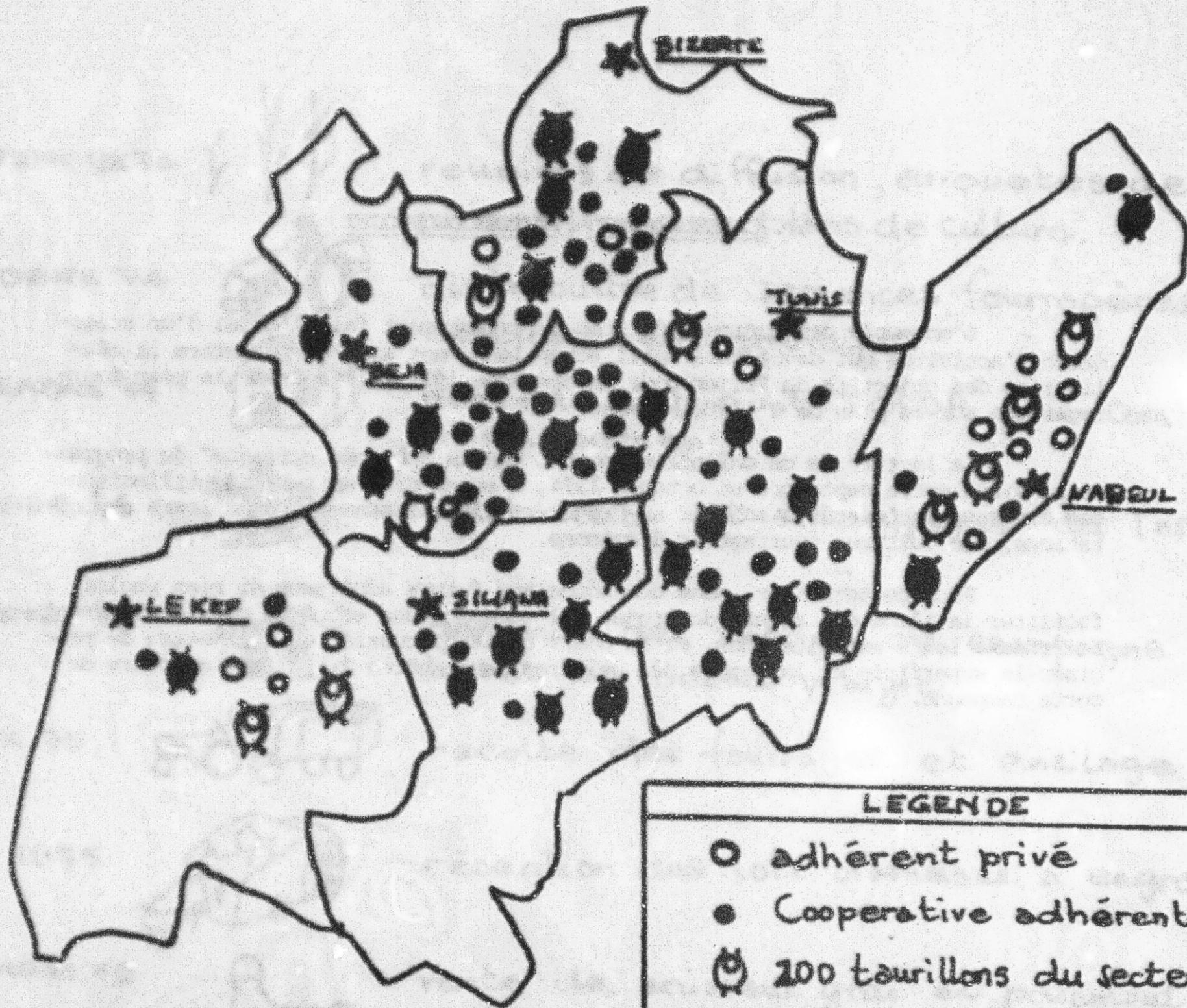
La répartition de ces 1.000 hectares dans les 7 Gouvernorats constitutifs de la zone d'action du Projet se fera en tenant compte à la fois du degré de réceptivité des éléments au cours des réunions de diffusion, et du potentiel productif de chacune des zones considérées.

La sectorialisation des taurillons qui seront engraisés sous la supervision du Projet pendant la campagne 1975-76 suit exactement le programme fourrager.

Sur les 6.000 taurillons qui constituent l'objectif d'allotement du Projet pour 1975, les deux tiers, soit 4.000 taurillons, seront destinés à des UCP du secteur organisé, et le tiers, soit 2.000 animaux, à des exploitations du secteur privé.

A06. OBJECTIFS REGIONAUX ET SECTORIELS

-19-



* Programme 1974-1975.

LEGENDE	
○	adhérent privé
●	Cooperative adhérente
⊙	200 taurillons du secteur privé
⊗	200 taurillons élevés dans UCP.

07. CALENDRIER D'ACTIVITES DU PROJET

L'ensemble des actions décrites antérieurement fait l'objet d'un calendrier d'activités qui devra être suivi scrupuleusement afin de permettre la réalisation des objectifs du Projet pour la campagne 1974-75, tant sur le plan fourrager que sur le plan de l'engraissement.

La lecture de ce calendrier montre que la "période critique" du programme se situe entre septembre et octobre 1974, c'est-à-dire entre l'identification des éleveurs intéressés à adhérer au Projet et l'établissement, dans leurs exploitations, des cultures fourragères d'automne.

Pour cette raison, nous demandons aux futurs adhérents de bien vouloir faciliter la tâche des agents du Projet à l'occasion des enquêtes qu'ils viendront faire dans leurs exploitations, et au cours de la discussion qui permettra de préciser la superficie et la nature des cultures fourragères à réaliser au cours de cette campagne.

107. CALENDRIER D'ACTIVITES DU PROJET

-21-

SEPTEMBRE 74		reunions de diffusion, enquetes de terrain proposition des plans de culture.
OCTOBRE 74		distribution de semences fourragères établissement fourager.
NOVEMBRE 74		demande de crédit FOSDA pour constructions et équipement
JANVIER 75		construction et aménagement des installations
FEBVRIER 75		demande des crédits de campagne pour l'achat du bétail maigre
AVRIL 75		recette des fourrages et ensilage
Mai 1975		réception des lots d'animaux à engraisser
NOVEMBRE 75		vente des animaux gras et paiement du fellow

DEUXIEME PARTIE

ASPECTS TECHNIQUES ET ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION DE VIANDE

01. Foin-ensilage : productivité physique
02. Foin-ensilage : rentabilité financière
03. Foin-ensilage : coûts de production comparés
04. Le coût de l'unité fourragère
05. Perspectives du foin de vesce-avoine
06. Le cycle de production de viande de boeuf
07. Logement des animaux
08. Avantages de l'allotement
09. Variations du prix de la viande au producteur
10. Facteurs de la durée du cycle d'engraissement

01. FOIN-ENSILAGE : PRODUCTIVITE PHYSIQUE

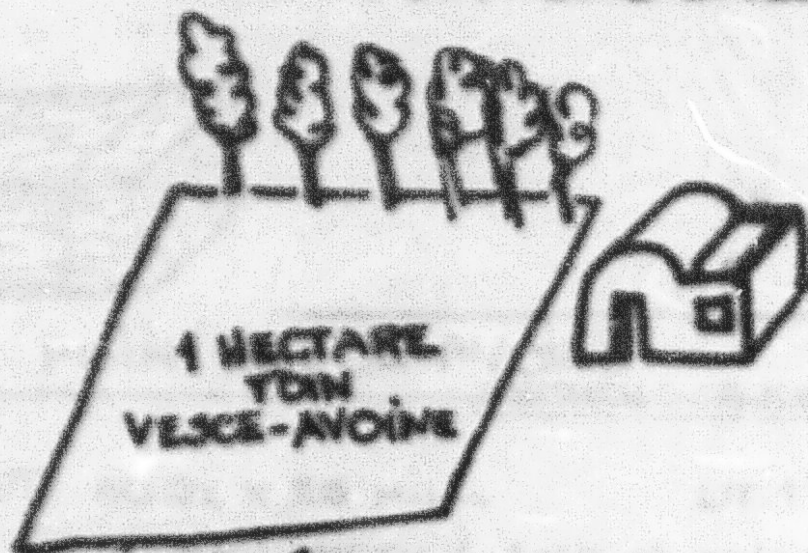
La production de viande de boeuf à partir de foin est maintenant abandonnée dans la totalité des pays d'élevage.

Cette technique a été remplacée par d'autres procédés de conservation fourragère qui sont industrialisables et qui permettent de mieux conserver la valeur nutritive de l'aliment.

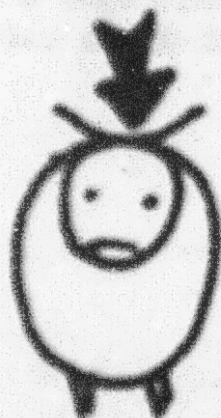
Bien que récolté plus tôt, et par conséquent avec une masse fourragère inférieure à celle qui serait obtenue à travers une récolte plus tardive, un hectare d'ensilage permet de produire un volume de viande pratiquement double que celui du même hectare de vesce-avoine récolté sous forme de foin (50 quintaux).

BOI. FOIN-ENSILAGE: PRODUCTIVITE PHYSIQUE -

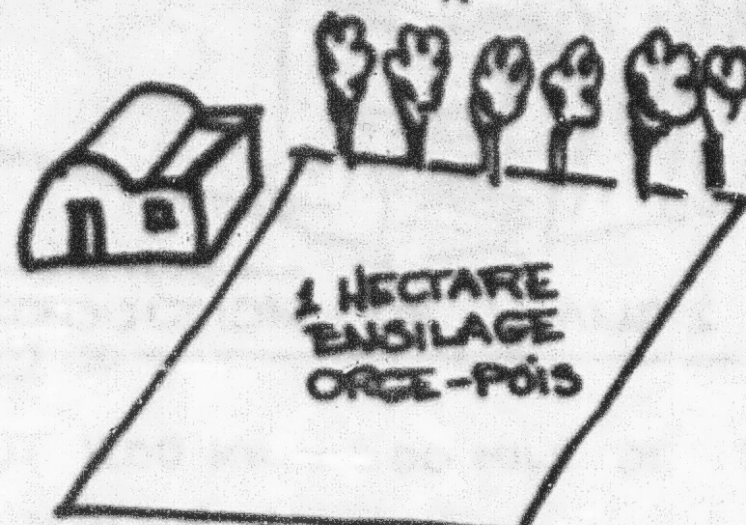
-25



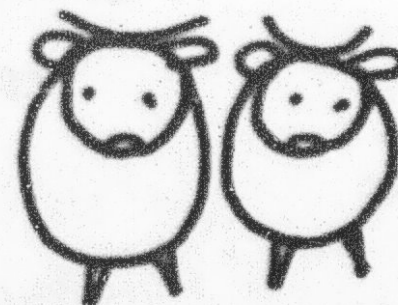
50 QUINTAUX DE FOIN
80 % MATIERES SECHES
45 QUINTAUX M.S. x 0.30 UF
SOIT 1485 UNITES FOURR.



A 760 GRS. DE GMQ
8.6 UF P/ KILD DE GAIN
SOIT 225 KILOS DE GAIN P/ HA.



120 QUINTAUX D'ENSILAGE
30 % MATIERES SECHES
36 QUINTAUX M.S. x 0.65 U.F.
SOIT 2430 UNITES FOURR.



A 1000 GRS DE GMQ
5.3 UF P/ KILD DE GAIN
SOIT 458 KILOS DE GAIN P/ HA.

02. FOIN-ENSILAGE : RENTABILITE FINANCIERE

Le fait de produire un volume supérieur de viande à travers l'exploitation d'un hectare de production fourragère sous forme d'ensilage, plutôt que sous la forme de foin, ne signifie pas nécessairement que cette opération soit également plus rentable sur le plan financier.

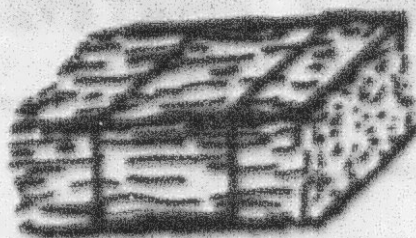
Pourtant, un calcul rapide permet de montrer qu'un hectare de vesce-avoine donnant un rendement de 50 quintaux, donne un bénéfice net de 60 DT seulement, même vendu au prix spéculatif de 25 DT le quintal.

Par contre, un calcul très prudent de la rentabilité de ce même hectare récolté sous forme d'ensilage, et permettant de produire 600 kilos de viande sur pied, laisse un bénéfice double, supérieur à 120 DT.

Ce calcul est encore incomplet puisqu'il ne tient pas compte de l'impact de l'utilisation du fumier sur les autres cultures, des avantages à long terme de l'amélioration du niveau technique des travailleurs et de la garantie que représente la diversification des activités productrices.

002. FOIN-ENSILAGE : RENTABILITE FINANCIERE

-27-



VENTE FOIN VESCE-AVOINE

PRODUIT BRUT 50 qx x 25 MILL.

DT. 125

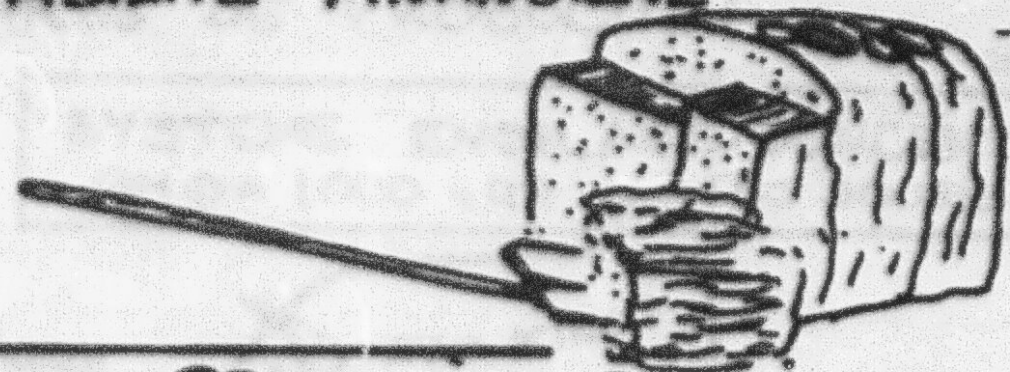
COUT TOURNAGE 13.2 MILL x 5000 KILOS DT. 66

TOTAL DES COUTS

BENEFICE NET

DT. 66

DT. 59



PRODUCTION DE VIANDE

PRODUIT BRUT 1200 KIL x 500 MILL DT. 600

COUT TOURNAGE 3.6 TMS x 20 DT. 72

COUT D'ELEVAGE

MAIGNS 600 KIL x 450 MILL DT 270

CONCENTRE 1400 KIL x 36 MILL 48

MAIN OEUVRE 25 DT x 7 MOIS x $\frac{3}{50}$ 10

CONSTRUCTION 50 x $\frac{3}{10}$ ANS $\frac{50}{10}$ 15

INTERET ASSURANCE 30

VETO ET DIVERS 30

TOTAL DES COUTS

BENEFICE NET

DT 470

DT. 130

03. FOIN-ENSILAGE : CÔÛTS DE PRODUCTION COMPARÉS

Pour les éleveurs qui pratiquent déjà l'engraissement et qui, par conséquent, sont déjà convaincus de l'intérêt d'une diversification de leur production et de l'utilisation d'une partie de leurs ressources fourragères dans l'alimentation du bétail d'embouche, le problème qui se pose est de produire au moindre coût, de façon à réaliser le meilleur bénéfice possible.

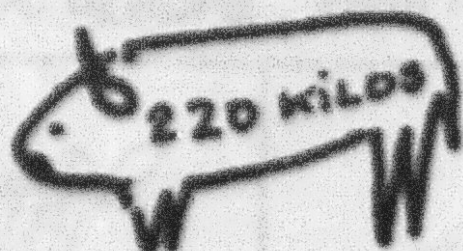
Dans ce cas, le système ensilage-concentré présente un avantage décisif sur le système traditionnel foin-concentré, puisqu'il permet de réaliser une économie de l'ordre de 20 % sur la production d'un même poids de viande.

Cette économie tient à ce que la valeur énergétique de l'ensilage permet de raccourcir la durée de l'engraissement, de diminuer la consommation de concentré, et surtout au fait que le foin a une valeur d'opportunité (possibilité de vente) de 63 millimes par U.F. alors que l'ensilage a un coût de production de 33 millimes l'U.F..

103. COUTS COMPARÉS DE PRODUCTION.

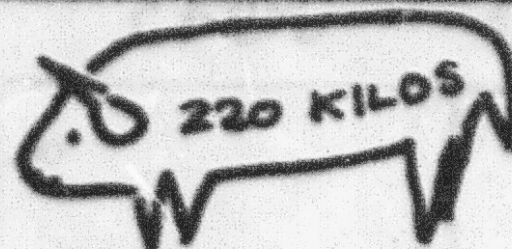
-29-

SYSTEME FOIN-CONCENTRÉ
GMQ = 750 GR5 → 240 JOURS



MAIGRE

SYSTEME ENSILAGE-CONCENTRÉ
GMQ = 1000 GR5 → 110 JOURS



PRIX D'ACHAT DU MAIGRE	100. DT
FOIN : 7 KILY 240 JOURS x 25 MILL.	42. DT
CONCENTRÉ 720 KILY 36 MILL.	26. DT
MAIN OEUVRE 25 DT x 8 MOIS : 25 TETES	8. DT
INTERETS + ASSURANCES (8 MOIS)	8. DT
VÉTO ET DIVERS	10. DT
BÂTIMENTS : NEANT.	---

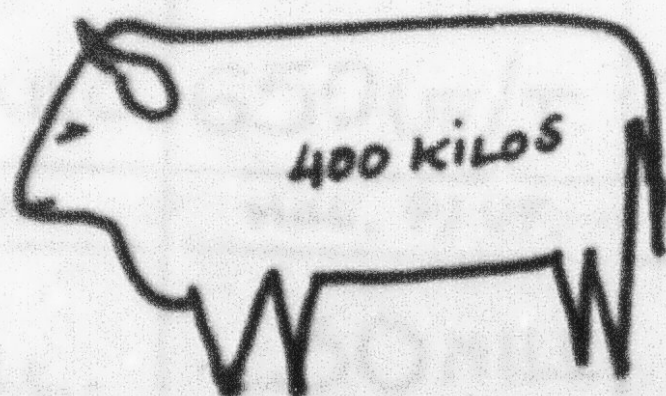
TOTAL GÉNÉR. L 194 DT.

COUT DE PRODUCTION : 194 DINARS

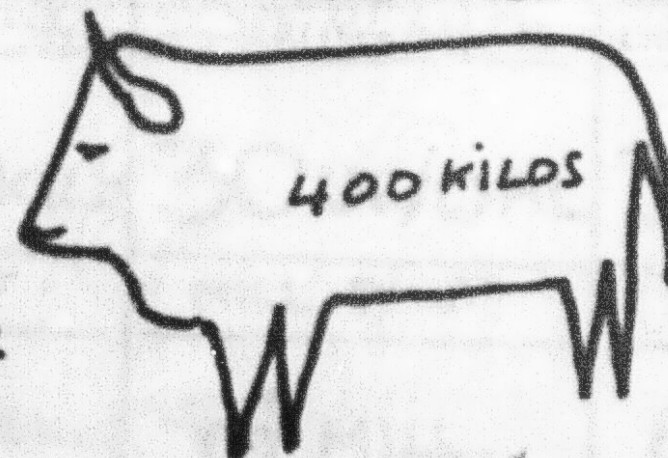
PRIX D'ACHAT DU MAIGRE	100. DT
ENSILAGE : 1,2 TON M.S. x 20 D.	24. DT
CONCENTRÉ : 360 KILY 36 MILL	13. DT
MAIN OEUVRE 25 DT x 6 MOIS : 50	3. DT
INTERETS + ASSURANCES (6 MOIS)	6. DT
VÉTO ET DIVERS	10. DT
BÂTIMENTS RATIONNELS	5. DT

TOTAL GÉNÉRAL 161. DT

COUT DE PRODUCTION : 161 DINARS



GRAS



04. LE COÛT DE L'UNITÉ FOURRAGÈRE

L'établissement d'un régime alimentaire optimal doit tenir compte du coût relatif de la valeur nutritive de différents fourrages que l'on peut utiliser.

On a choisi l'unité fourragère qui représente la valeur énergétique d'un kilo d'orge, comme unité de valeur nutritive.

L'étude des coûts de production de la ferme expérimentale de l'OEP à Frétisaa a permis d'évaluer à 20 DT le coût d'une tonne de matière sèche d'ensilage de graminées qui représente 650 UF. Cet ensilage apporte l'unité fourragère la plus économique, à 30 millimes par UF.

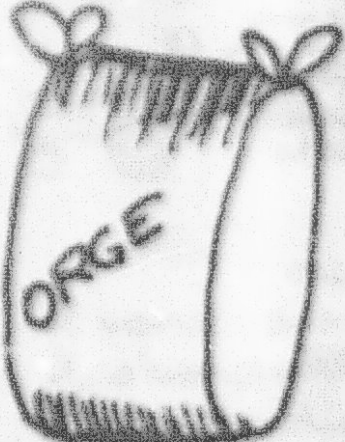
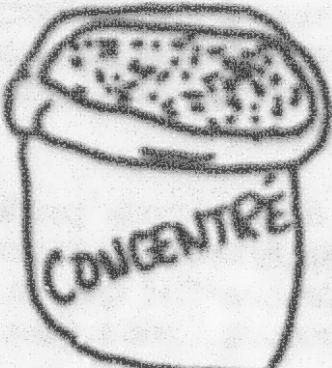
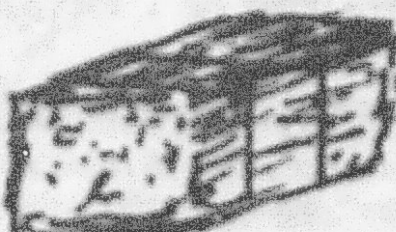
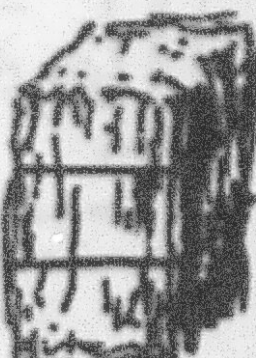
Vient ensuite l'unité fourragère apportée par le concentré subventionné, avec 40 millimes par UF. A noter que s'il n'était pas subventionné, cet aliment, dont le coût de production est de l'ordre de 60 millimes, donnerait une UF à 66 millimes.

Vient ensuite le foin de vesce-avoine avec 44 millimes l'UF au coût de production, et 63 millimes l'UF, au minimum, s'il est acheté sur le marché.

Ces données expliquent pourquoi le Projet a opté pour le système de production de type ensilage-concentré.

804. LE COUT DE L'UNITE FOURRAGERE
(VALEUR ENERGETIQUE DE 1. KILO D'ORGE)

meilleur marché bon marché coût moyen cher très cher

				
ORGE SUBVENTI.	ENSILAGE	CONCENTRE	FOIN PRODUIT	FOIN ACHETE
<u>PRIX KILO BRUT</u>	<u>PRIX KILO BRUT</u>	<u>PRIX KILO BRUT</u>	<u>PRIX KILO BRUT</u>	<u>PRIX KILO BRUT</u>
20 MILL.	20 DINARS P/TON. M.S.	36 MILL.	13 DT/QAL	25 DT/QAL
<u>UF P/ KILO</u>	<u>UF P/ KILO</u>	<u>UF P/ KILO</u>	<u>UF P/ KILO</u>	<u>UF P/ KILO</u>
1UF P/KILO	650UF/T	0.9UF/KILO	30UF/QAL	30UF/QAL
<u>MILL. P/ UF</u>	<u>MILL. P/ UF.</u>	<u>MILL P/ UF</u>	<u>MILL P/ UF.</u>	<u>MILL P/ UF.</u>
20 MILL.	30 MILL	40 MILL.	44 MILL.	63 MILL.

-12-

05. PERSPECTIVES DE LA SPECULATION SUR LE FOIN DE VESCE-AVOINE

Le marché du foin de vesce-avoine est l'objet d'une spéculation effrénée depuis quelques campagnes. Cette spéculation, orchestrée artificiellement par des intermédiaires-exportateurs peu scrupuleux, pourrait en quelques années saper les bases fragiles de l'élevage national.

En effet, d'un côté, de nombreux producteurs abandonnent la production de viande qu'ils pratiquaient antérieurement pour vendre leur fourrage et, de l'autre côté, les éleveurs du Centre-Sud qui ne peuvent plus acheter cet aliment de "luxe" pour la période de sevrage, réduisent l'effectif de leur troupeau.

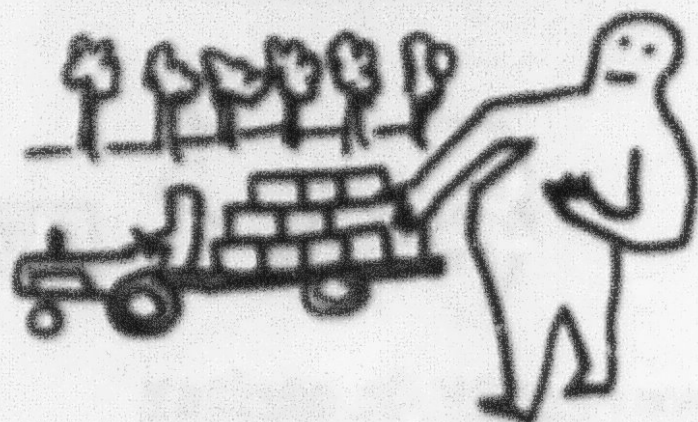
Le Gouvernement tunisien ne saurait évidemment tolérer que se prolonge une telle situation, et compte-tenu de l'extension inconsidérée des emblavures de vesce-avoine, il n'est pas exclu que ce marché puisse s'effondrer au moment de la récolte de 1975.

Dans cette perspective, ce sont les agriculteurs qui auront su diversifier leur production et développer l'élevage qui auront fait la meilleure affaire, alors que les spéculateurs se retrouveront avec une production qu'ils ne pourront pas écouler.

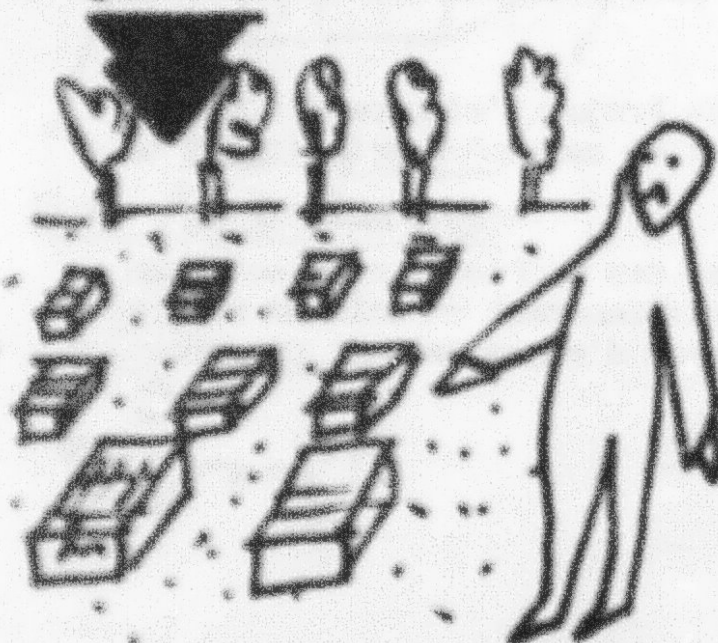
105. PERSPECTIVES DE LA SPECULATION SUR LE FOIN

-33-

SPECULATION



IL VEND SON TROUPEAU.
IL ABANDONNE LES CÉRÉALES
IL CONGÉDIE SES OUVRIERS

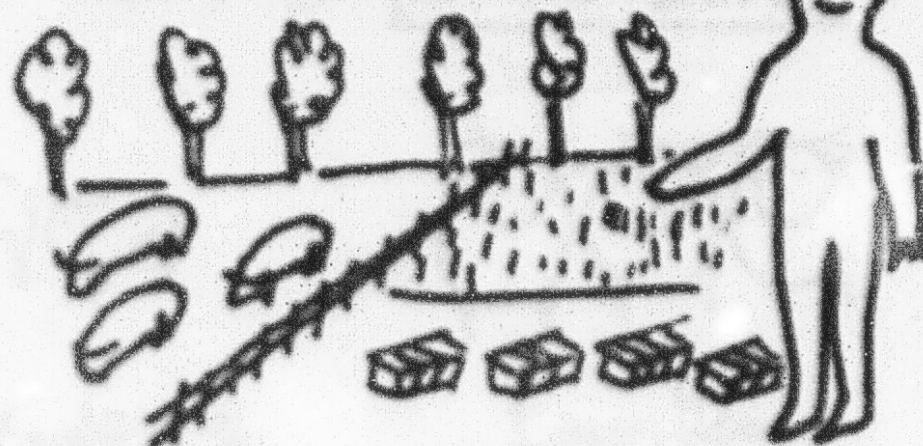


IL PERD TOUTE SA RÉCOLTE
IL NE PEUT SE RECONVERTIR
ASSEZ VITE.

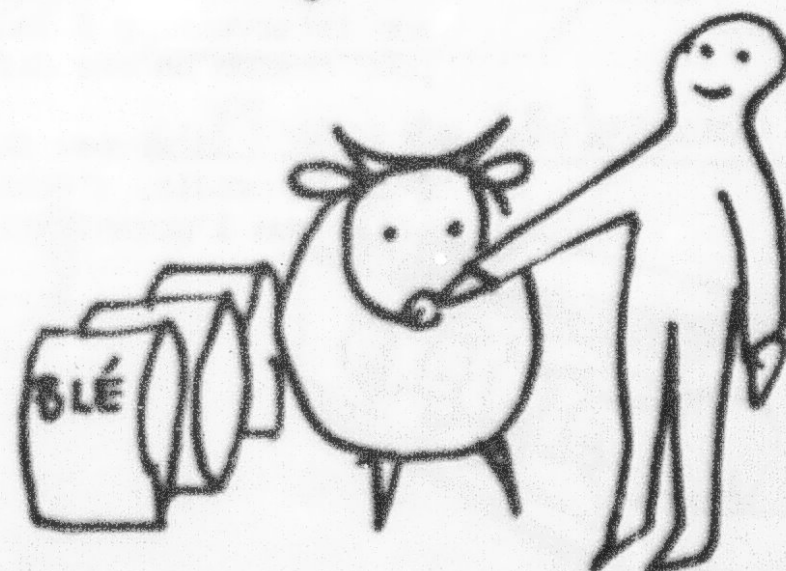
Le prix du
fourrage
est élevé

Le prix du
fourrage
s'effondre

DIVERSIFICATION



IL DÉVELOPPE SON ÉLEVAGE
IL INTENSIFIE SES CÉRÉALES
IL QUALIFIE SES OUVRIERS



IL RÉCUPÈRE SUR L'ÉLEVAGE
ET LES CÉRÉALES LES PERTES
ENREGISTRÉES SUR LE FAIN

06. LE CYCLE DE PRODUCTION DE VIANDE DE BOEUF

Les différentes phases du cycle de production de viande bovine sont généralement effectuées par des individus différents pour lesquels les facteurs limitants sont particuliers.

Afin d'obtenir les meilleurs résultats, le Projet s'efforce d'adapter son intervention à la solution des problèmes qui ont un caractère prioritaire pour chacun de ces différents secteurs.

Au niveau de l'engraissement, par exemple, ces problèmes semblent bien être le crédit, l'établissement fourrager, l'approvisionnement en animaux maigres, ainsi que l'organisation et le contrôle de l'opération d'engraissement proprement dite.

808. LE CYCLE DE PRODUCTION DE LA VIANDE BOVINE

-35-

NAISSEUR

ELEVEUR

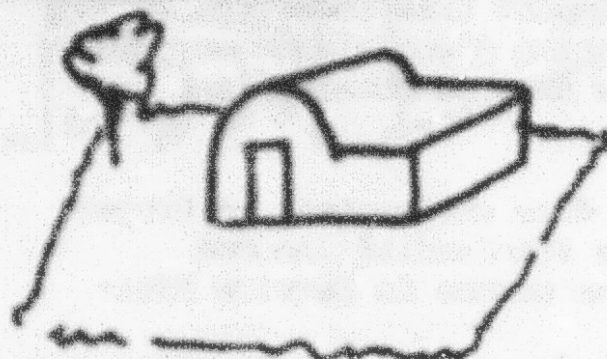
ENGRAISSEUR

BETAIL



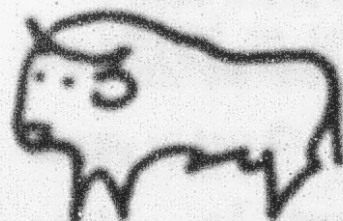
vaches et veaux

TERRA



Peu de pâturage

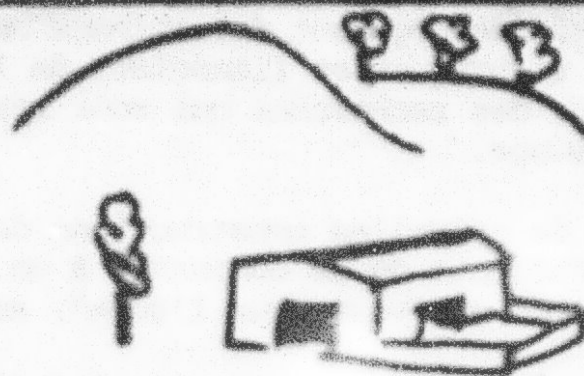
ACTION



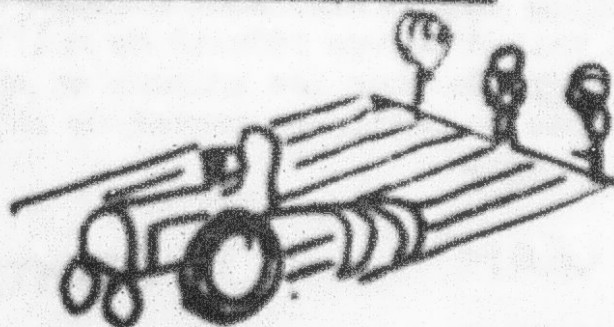
amélioration génétique
Contrôle sanitaire
orientation technique



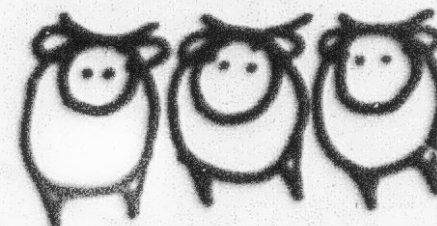
vaches, veaux, jeunes



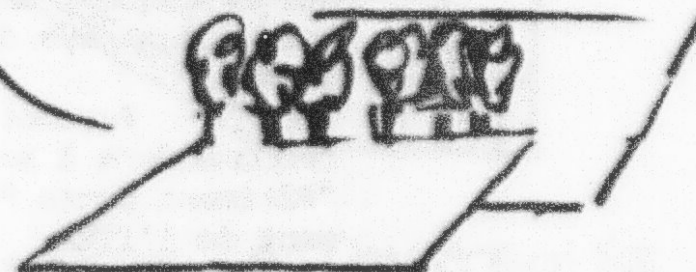
Parcours extensifs



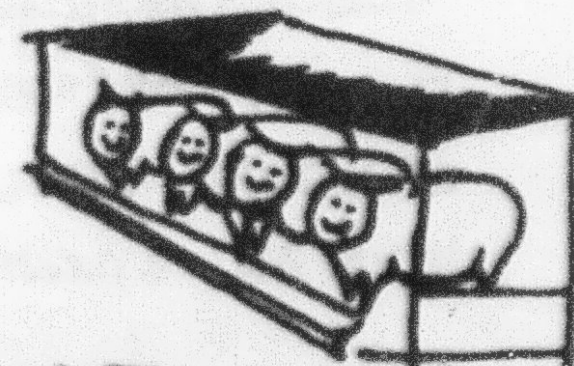
établissement fourager



Porcs



captures en abattoir



organisation engrais
Crédits campagne

07. LOGEMENT DES ANIMAUX

Les modalités de logement des animaux ont un impact très important au niveau des résultats techniques et financiers de l'opération d'engraissement, ce qui explique l'ampleur des recherches qui sont réalisées dans ce domaine dans les principaux pays d'élevage.

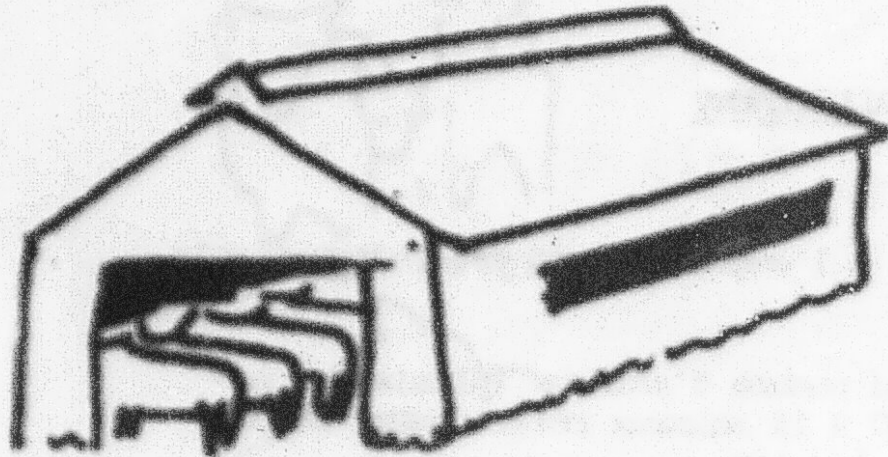
Partout où de nouvelles constructions devront être envisagées, le Projet recommandera à ses adhérents de se conformer à un modèle standardisé dénommé "Bâtiment pente 8 à avec caniveau sous l'auge", selon les normes du Service Bâtiment de l'ITEB.

Les avantages de ce type de construction par rapport à la stabulation entravée traditionnelle en Tunisie, sont d'ordre économique (moindre prix de revient par animal et main-d'œuvre réduite de moitié), hygiénique (aération maximum, possibilité d'exercice pour les animaux et abreuvement permanent) et technique (ne nécessite pas de paille et permet de supprimer presque totalement la perte d'aliments).

407. LOGEMENT DES ANIMAUX.

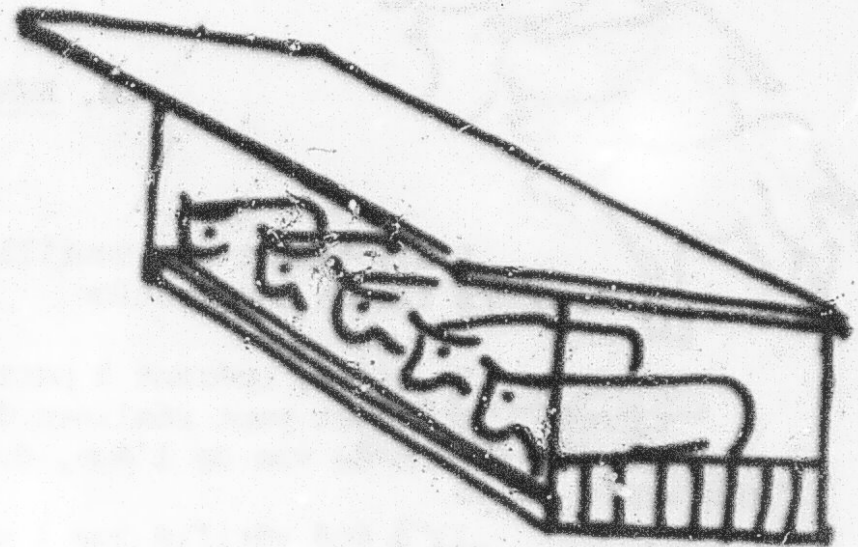
-37

TRADITIONNEL



COUTEUX A CONSTRUIRE
PAS HYGIENIQUE (AÉRATION)
ARRONJEMENT QUOTIDIEN
BEAUCOUP DE PAILLE
MAIN D'ŒUVRE IMPORTANTE
PERTE D'ALIMENTS

RATIONNEL



BON MARCHÉ A CONSTRUIRE
HYGIENIQUE (EXERCICE)
ARRONJEMENT PERMANENT
PEU OU PAS DE PAILLE
MAIN D'ŒUVRE RÉDUITE
PERTE D'ALIMENTS RÉDUITE

SUITE EN

F

2



34167

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

08. AVANTAGES DE L'ALLOTEMENT

L'allotement des taurillons destinés à l'engraissement est indispensable à une bonne fin de l'opération.

En effet, opérant à partir d'un grand nombre d'animaux (plusieurs centaines), le Projet peut réaliser des lots de 10 à 15 animaux relativement homogènes des points de vue de l'âge, du poids et de la race.

Il a été vérifié que l'engraissement effectué avec des lots homogènes donnait des résultats techniques et économiques plus satisfaisants que les opérations menées à partir de groupes hétérogènes.

De plus, le séjour dans les centres d'allotement est mis à profit pour effectuer un contrôle vétérinaire complet, le déparasitage interne et externe, l'identification et l'écornage des animaux.

Signalons enfin que l'allotement, qui permet la constitution de lots homogènes, est indispensable dans le cas d'un logement rationnel de stabulation libre.

808. AVANTAGES DE L'ALLOTÈMENT

-39-

SANS ALLOTÈMENT

PAS DE GARANTIE SANITAIRE
PAS DE DÉMARSHAGE



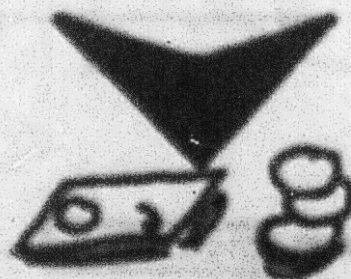
POIDS DIFFÉRENTS



ÂGES DIFFÉRENTS



RACES DIFFÉRENTES



FAIBLE RENTABILITÉ ÉCONOMIQUE

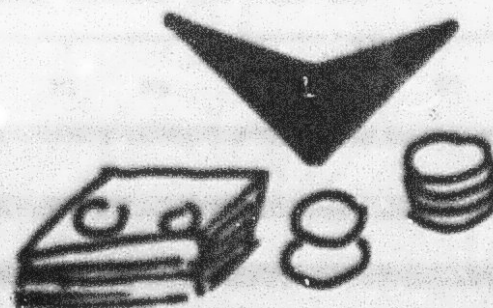
AVEC ALLOTÈMENT
COT. VÉTÉRINAIRE
DÉMARSHAGE



POIDS IDENTIQUES
ÂGE IDENTIQUE
RACES IDENTIQUES



ANIMAUX IDENTIQUES
ANIMAUX ÉCORNÉS



BONNE RENTABILITÉ
ÉCONOMIQUE

09. VARIATIONS DU PRIX DE LA VIANDE AU PRODUCTEUR

Le prix de la viande de bœuf subit, en Tunisie, des fluctuations saisonnières dont l'amplitude peut être globalement prévue.

Ces fluctuations sont liées à celles de l'offre (cycle d'élevage lié à la production fourragère, donc à la pluviométrie) et de la demande (concurrence du mouton et du poisson, accroissement de consommation liée aux fêtes religieuses).

Globalement, le prix de la viande de bœuf est le plus élevé dans les derniers mois de l'année et le plus bas en mai et juin.

Le cycle d'embouche doit être organisé de façon à acheter le maigre le meilleur marché possible et à vendre le gras le plus cher possible.

Cet objectif peut être atteint en mettant en œuvre des cycles d'engraissement de durées variables : 5 mois pour des taurillons de près de 250 kilos, 10 mois pour des taurillons de 150 kilos et 15 mois pour des veaux nouveaux-nés, dans le cas de races laitières.

CH. VARIATIONS DU PRIX DE LA VIANDE AU PREMIER

Le prix de la viande de bœuf abattoir, en France, des fluctuations saisonnières dont il est l'objet peut être globalement prévu.

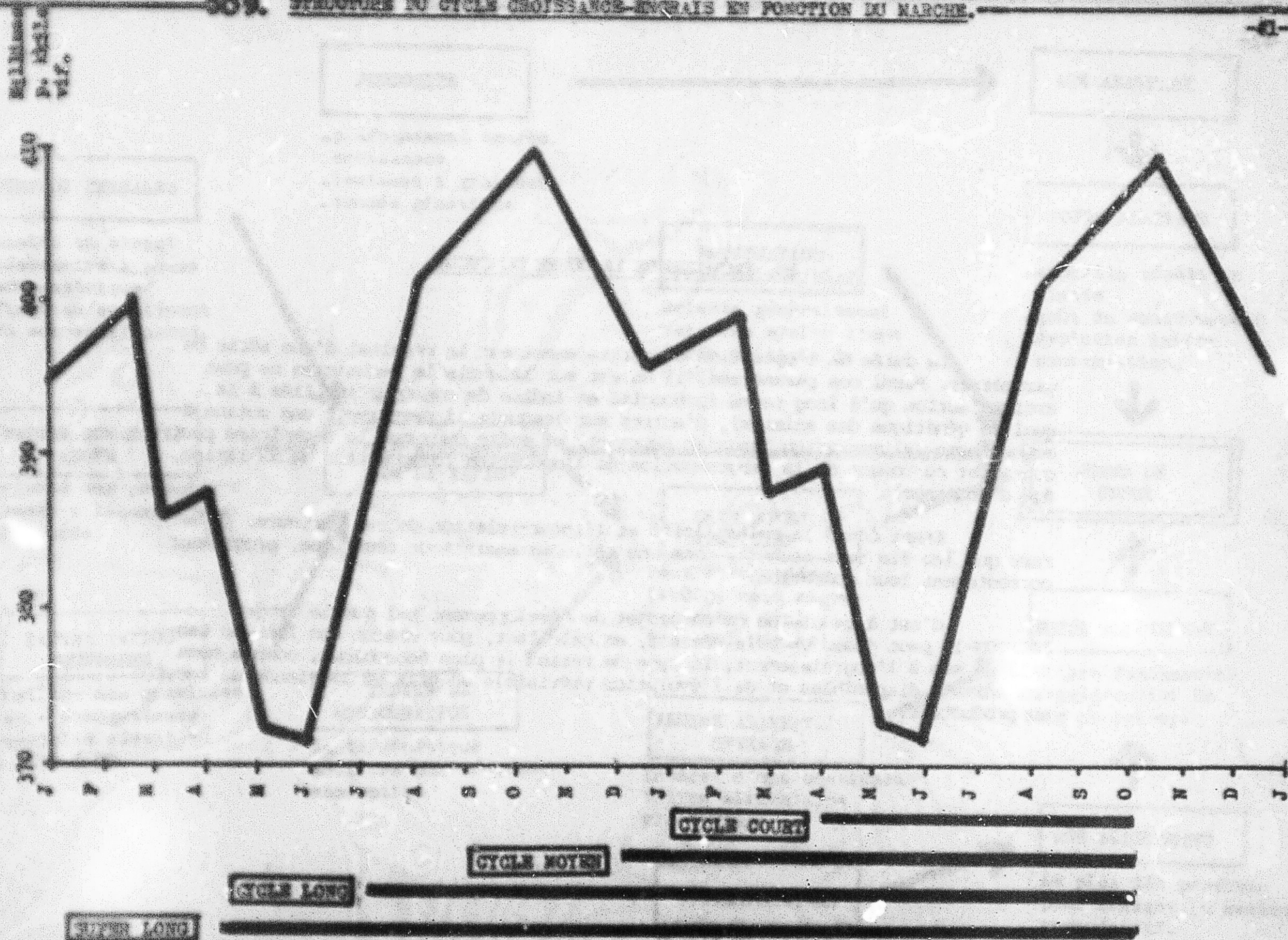
Ces fluctuations sont liées à celles de l'année cycle d'élevage, à la production française, à la planification et de la demande (consommation de viande et de poisson, augmentation de consommation liée aux fêtes religieuses).

En résumé, le prix de la viande de bœuf est le plus élevé dans les années sèches de l'élevage et le plus bas en cas de pluie.

Le cycle d'élevage doit être surveillé de près à l'automne, le moment le plus favorable pour le vendre le plus cher possible.

Les élevages pour la viande de bœuf en France, et surtout les élevages d'élevage, de bœufs français - à l'été pour les bœufs de 15-20 mois, et pour les bœufs de 20-25 mois et 25-30 mois pour les bœufs français, sont les plus intéressants.

309. STRUCTURE DU CYCLE CROISSANCE-ENTRAIS EN FONCTION DU MARCHE.



Source : IRI. Prix moyen de gros bœuf 1ère qualité. Moyenne 1968-1972. (5 ans)

10. FACTEURS DE LA DURÉE DU CYCLE

La durée de l'opération d'engraissement est le résultat d'une série de paramètres. Parmi ces paramètres, il en est sur lesquels le technicien ne peut avoir d'action qu'à long terme (précocité et indice de consommation liés à la qualité génétique des animaux), d'autres sur lesquels il peut avoir une action à moyen terme (alimentation jusqu'au sevrage), et enfin ceux que le technicien peut contrôler au moment de la programmation de l'opération (composition de la ration, âge d'abattage).

Étant donné la multiplicité et l'inter-relation de ces facteurs, il est rare que les éleveurs sachent, sans une sérieuse assistance technique, programmer correctement leur opération.

C'est à ce niveau qu'un projet de développement tel que le Projet FAO/TUN-10 peut jouer un rôle décisif, en calculant, pour chacun des lots de taureillons mis à l'engraissement, le type de ration le plus économique, compte tenu des animaux disponibles et de l'évolution prévisible du prix de la viande de bœuf au producteur.

10. FACTEURS DE LA DUREE DU CYCLE

La durée de l'opération d'engraissement est le résultat d'une série de paramètres. Parmi ces paramètres, il en est sur lesquels le technicien ne peut avoir d'action qu'à long terme (précocité et indice de consommation liés à la qualité génétique des animaux), d'autres sur lesquels il peut avoir une action à moyen terme (alimentation jusqu'au sevrage), et enfin ceux que le technicien peut contrôler au moment de la programmation de l'opération (composition de la ration, âge d'abattage).

Etant donné la multiplicité et l'inter-relation de ces facteurs, il est rare que les éleveurs sachent, sans une sérieuse assistance technique, programmer correctement leur opération.

C'est à ce niveau qu'un projet de développement tel que le Projet FAO/TUN-10 peut jouer un rôle décisif, en calculant, pour chacun des lots de taureillons mis à l'engraissement, le type de ration le plus économique, compte tenu des animaux disponibles et de l'évolution prévisible du prix de la viande de boeuf au producteur.

TROISIEME PARTIE

MODALITES D'INTERVENTION DU PROJET

01. Mobilisation du crédit
02. Achat et allotement des animaux maigres
03. Transport des animaux maigres
04. Production fourragère
05. Récolte fourragère
06. Programme alimentaire
07. Ecoulement des graines fourragères
08. Aliments concentrés
09. Contrôle technico-économique
10. Formation et perfectionnement
11. Commercialisation

01. MOBILISATION DU CREDIT

Le Projet intervient auprès des organismes bancaires spécialisés afin de faciliter l'octroi de crédit au profit des exploitants participants.

Cette intervention consiste à informer les exploitants de la nature et des modalités de crédit existant, à effectuer, pour le compte de la banque, les études techniques préalables et, éventuellement, à se porter garant de la bonne fin des opérations entreprises.

Ces crédits peuvent être de long terme (constructions), moyen terme (équipement et établissement fourrager) et de campagne (achat de bétail maigre).

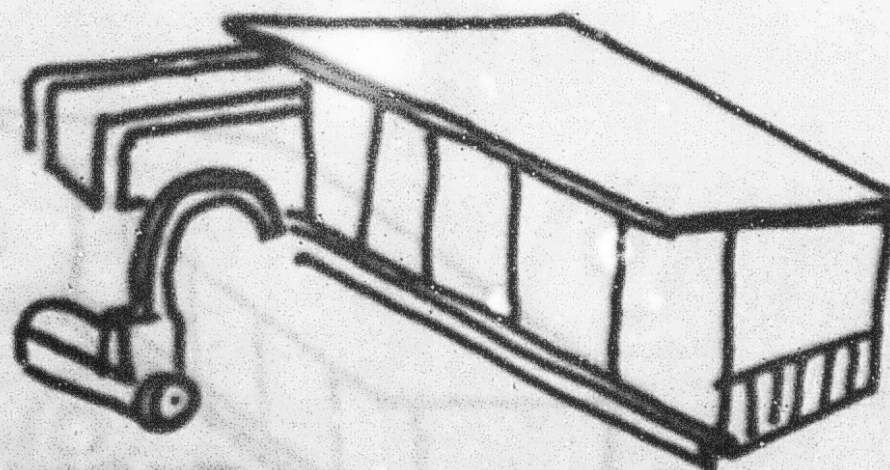
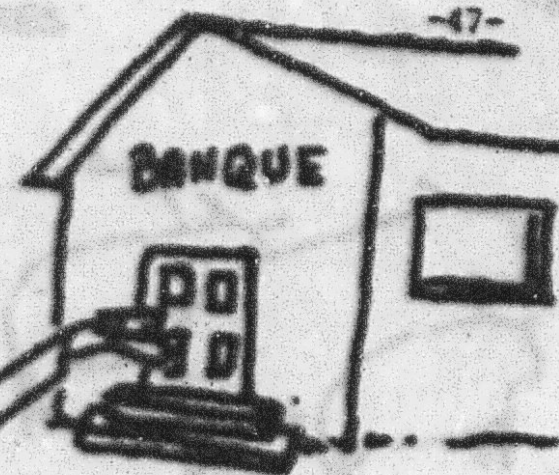
Dans les cas où l'exploitant participant ne pourrait avoir recours au crédit bancaire, le Projet pourra financer certains types d'opération sur les ressources propres de l'Office de l'Elevage.



ACHAT DE BÉTAIL NAÏRE :
CRÉDIT CAHRAÏE, FOMES ROULEMENT CSD.



ÉTABLISSEMENT CULTURES FOURRAGÈRES
CRÉDIT FODA

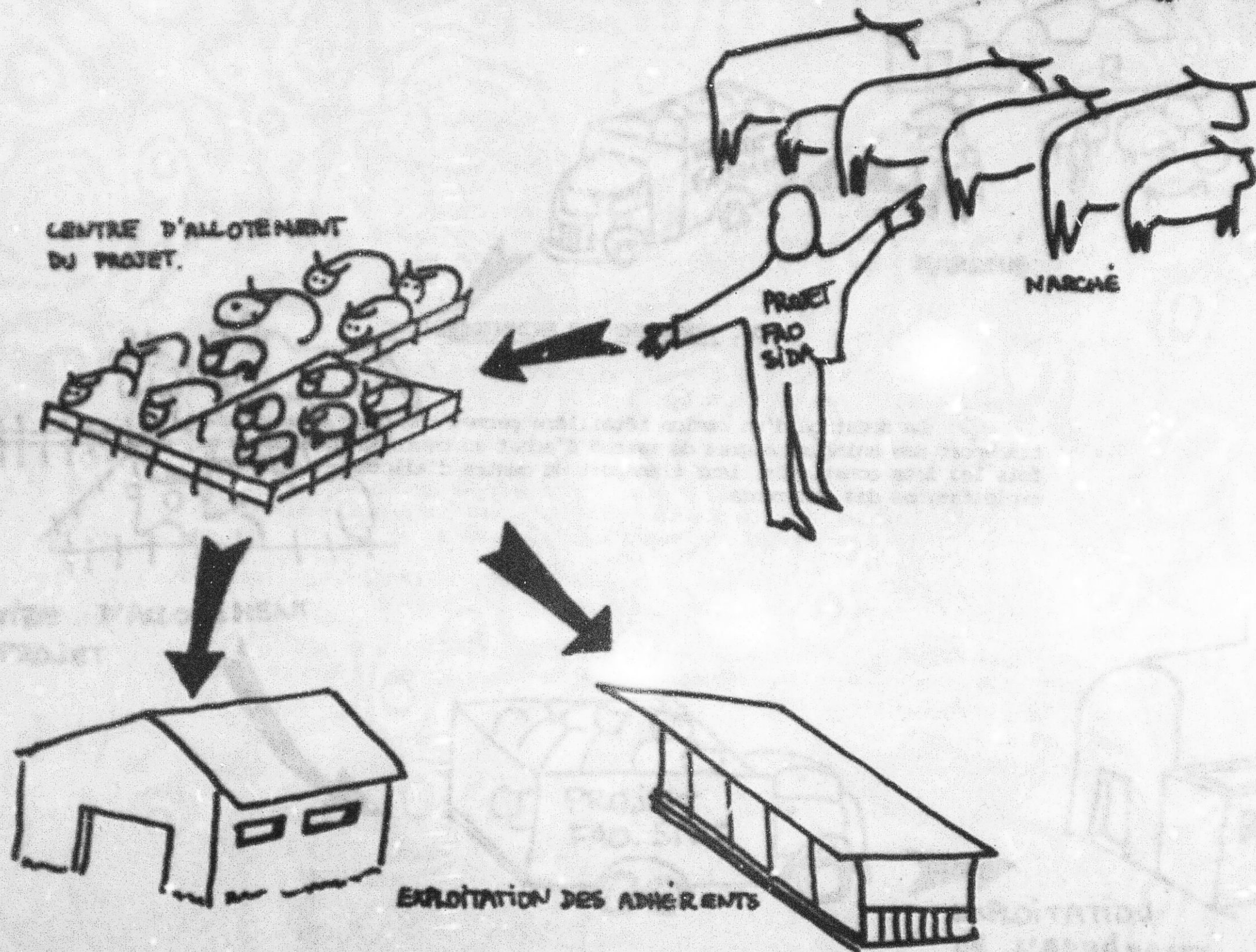


CONSTRUCTION ET ÉQUIPEMENT
CRÉDIT FODA

02. ACHAT ET ALLOTEMENT DES ANIMAUX MAIGRES

Le Projet procède lui-même, sur ses fonds propres, à l'achat des taureillons maigres sur le marché, à leur allotement et à leur distribution chez les adhérents.

L'intervention du Projet à ce niveau permet, indépendamment des avantages de l'allotement, un drainage régulier des animaux présentés dans les principaux marchés et la constitution d'une capacité "tampon" de 500 à 600 animaux permettant d'assurer un approvisionnement régulier des unités d'engraissement.

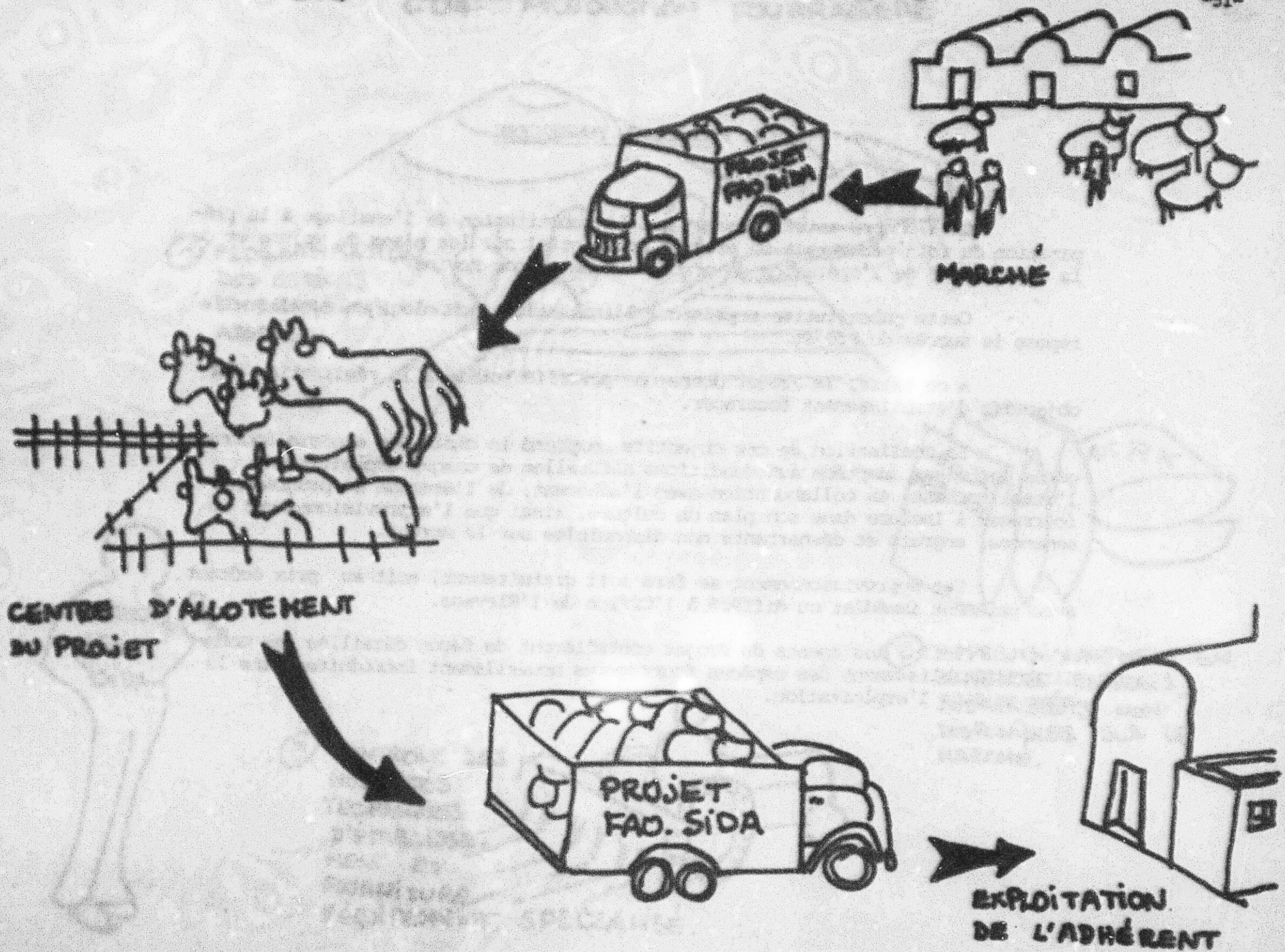


01. TRANSPORT DES ANIMAUX MAIGRES

La dotation d'un camion bétailière permet au Projet d'assurer le transport des animaux maigres du marché d'achat au centre d'allotement et, une fois les lots constitués, leur transport du centre d'allotement vers les exploitations des adhérents.

C03. TRANSPORT DES ANIMAUX "MAIGRES"

-51-



04. PRODUCTION FOURRAGERE

On a montré antérieurement que la substitution de l'ensilage à la préparation du foin permettait un progrès substantiel sur les plans du volume et de la rentabilité de l'opération de production de viande bovine.

Cette substitution représente l'innovation technologique sur laquelle repose le succès du Projet.

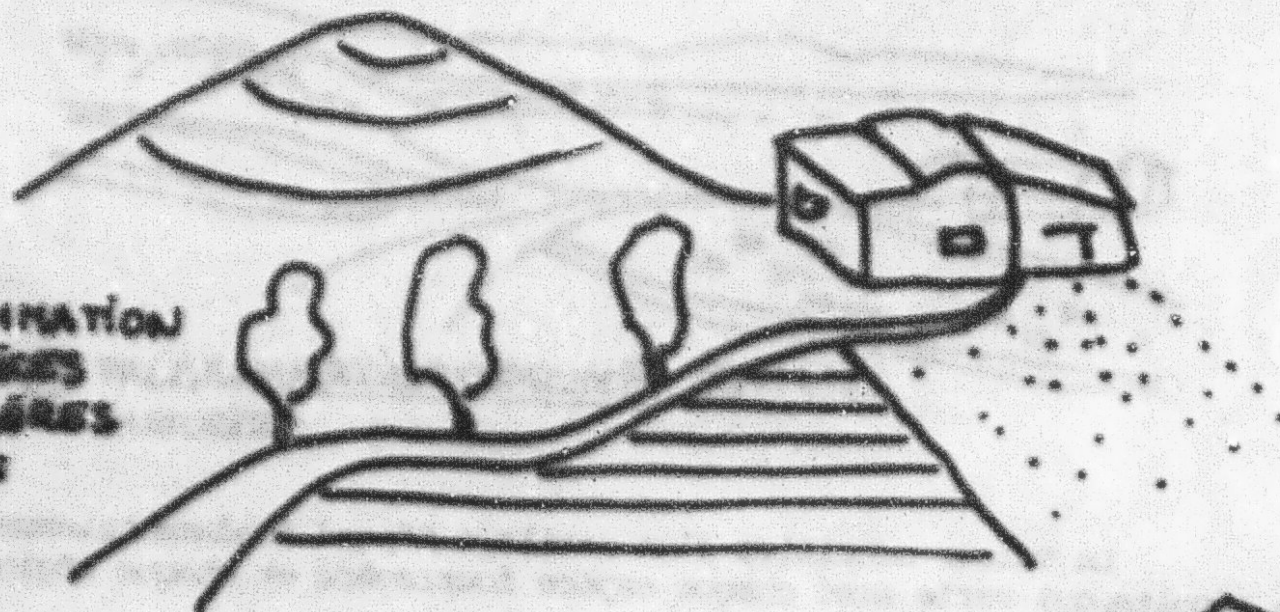
A ce titre, le Projet donne une priorité totale à la réalisation des objectifs d'établissement fourrager.

La réalisation de ces objectifs comprend le choix des espèces fourragères les mieux adaptées aux conditions naturelles de chaque exploitation, l'établissement, en collaboration avec l'adhérent, de l'étendue du programme fourrager à inclure dans son plan de culture, ainsi que l'approvisionnement en semences, engrais et désherbants non disponibles sur le marché.

Cet approvisionnement se fera soit gratuitement, soit au prix coûtant, avec paiement immédiat ou différé à l'Office de l'Elevage.

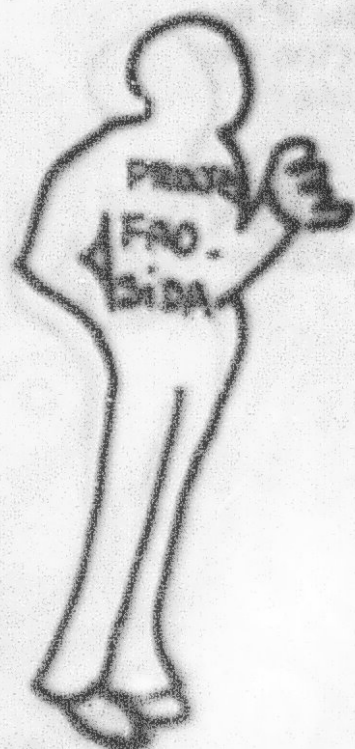
Enfin, les agents du Projet contrôleront de façon détaillée les modalités d'établissement des espèces fourragères nouvellement introduites dans la zone ou dans l'exploitation.

① PROGRAMMATION
DES ESPÈCES
FOURRAGÈRES
ADAPTÉES



② APPROVISIONNEMENT EN
SEMENCES, ENGRAIS,
PESHERANTS, NON
DISPONIBLES SUR LE
MARCHÉ.

③ CONTRÔLE DES
MODALITÉS
TECHNIQUES
D'ÉTABLISSE-
MENT ET
FOURNITURE
ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ.



05. ANILAGE FOURRAGER

La valeur nutritive d'un ensilage dépend fondamentalement de la période de récolte, qui varie avec chaque espèce fourragère et chaque région.

Le Projet établira un programme détaillé de récolte permettant d'obtenir à la fois la meilleure utilisation possible de l'équipement nécessaire et la valorisation optimale des fourrages produits.

Au cours de ses premières années d'activité, et là où la technique d'ensilage n'est pas encore assez bien diffusée, le Projet mettra à la disposition des adhérents l'équipement de récolte spécialisé (ensileuses) selon des modalités techniques et financières à débattre ultérieurement.

Enfin, compte tenu de l'importance de l'opération de conservation proprement dite, les agents du Projet contrôleront de façon détaillée les modalités de préparation et d'exploitation des silos.

05. ANILAGE FOURRAGER

La valeur nutritive d'un ensilage dépend fondamentalement de la période de récolte, qui varie avec chaque espèce fourragère et chaque région.

Le Projet établira un programme détaillé de récolte permettant d'obtenir à la fois la meilleure utilisation possible de l'équipement nécessaire et la valorisation optimale des fourrages produits.

Au cours de ses premières années d'activité, et là où la technique d'ensilage n'est pas encore assez bien diffusée, le Projet mettra à la disposition des adhérents l'équipement de récolte spécialisé (ensileuses) selon des modalités techniques et financières à débattre ultérieurement.

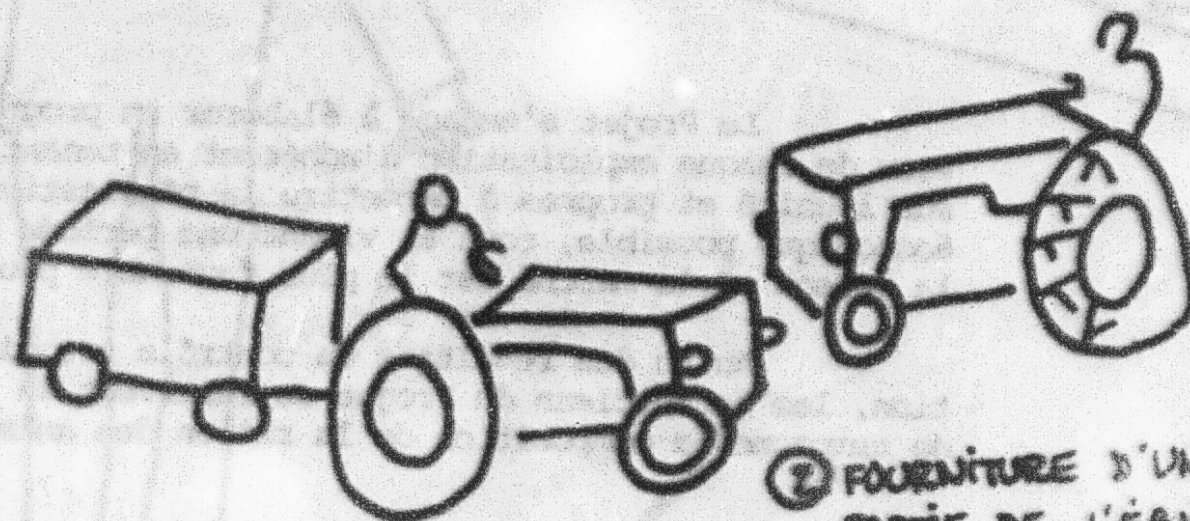
Enfin, compte tenu de l'importance de l'opération de conservation proprement dite, les agents du Projet contrôleront de façon détaillée les modalités de préparation et d'exploitation des silos.

C05. RÉCOLTE FOURRAGÈRE

-55-



① PROGRAMMATION DE LA RÉCOLTE
(MATURITÉ)



② FOURNITURE D'UNE
PARTIE DE L'ÉQUIPE-
MENT DE RÉCOLTE ET
DE CONSERVATION
(COUVERTURE PLASTIQUE)



③ CONTRÔLE DES
MODALITÉS DE
PRÉPARATION DU SILO.

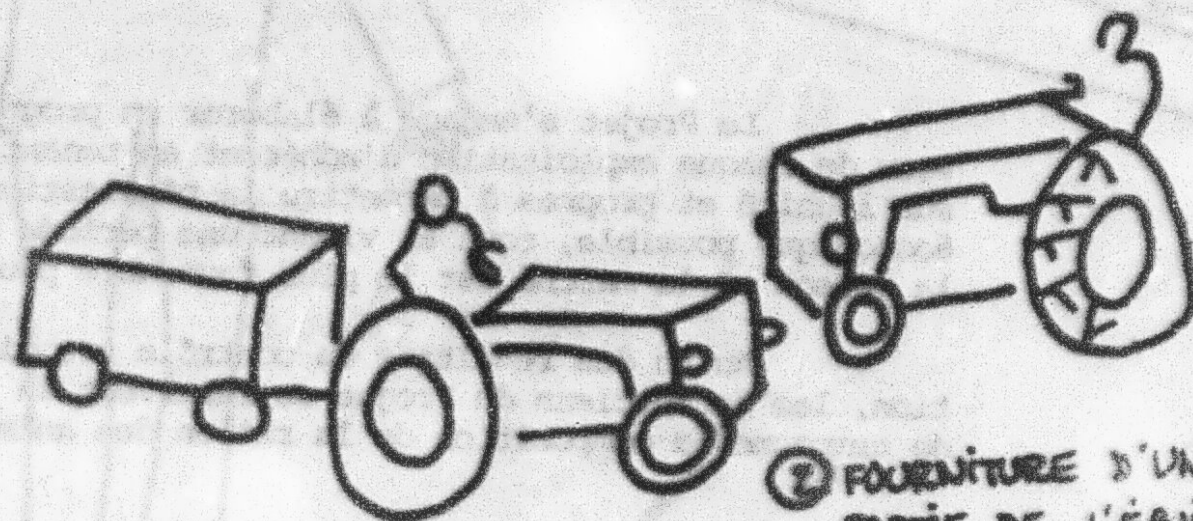


C05. RÉCOLTE FOURRAGÈRE

-55-



① PROGRAMMATION DE LA RÉCOLTE
(MATURITÉ)



② FOURNITURE D'UNE
PARTIE DE L'ÉQUIPE-
MENT DE RÉCOLTE ET
DE CONSERVATION
(COUVERTURE PLASTIQUE)



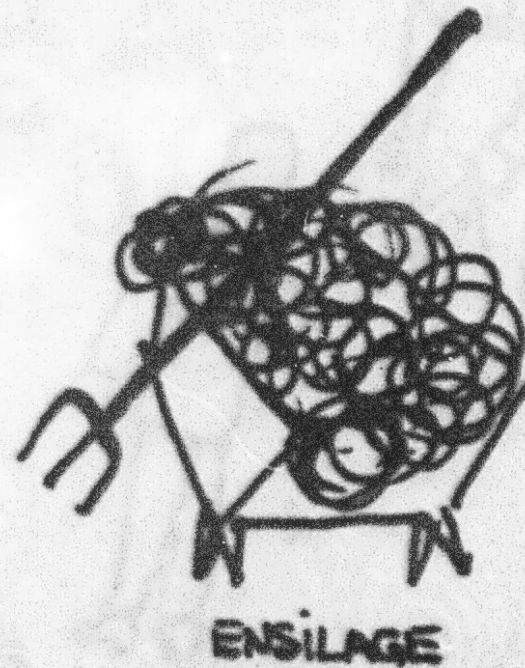
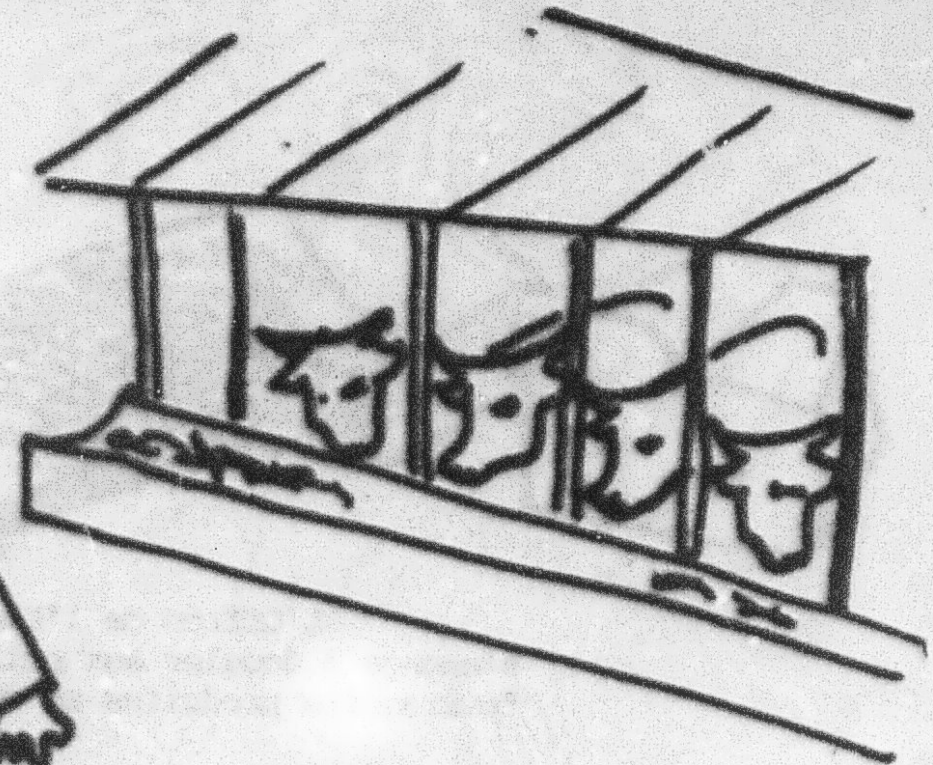
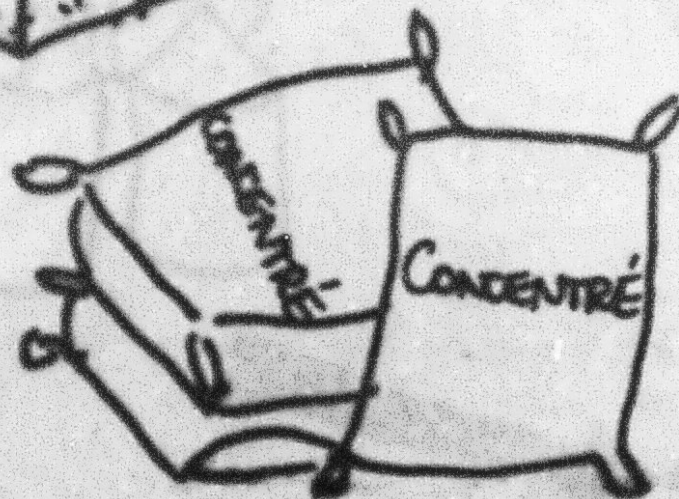
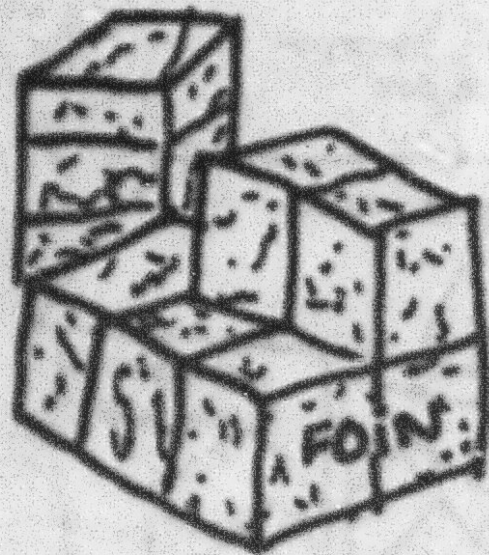
③ CONTRÔLE DES
MODALITÉS DE
PRÉPARATION DU SILO.



06. PROGRAMME ALIMENTAIRE

Le Projet s'engage à élaborer un programme alimentaire détaillé au niveau de chaque exploitateur d'adhérent en tenant compte des produits disponibles sur l'unité et propres à permettre la réalisation du cycle de production le plus économique possible, tout en visant une période de finition qui corresponde avec la saison où le marché est le plus favorable pour le producteur.

Au vu des résultats du contrôle technique et économique de l'exploitation, les techniciens du Projet se réservent la possibilité de modifier en cours de campagne la composition de la ration des animaux.

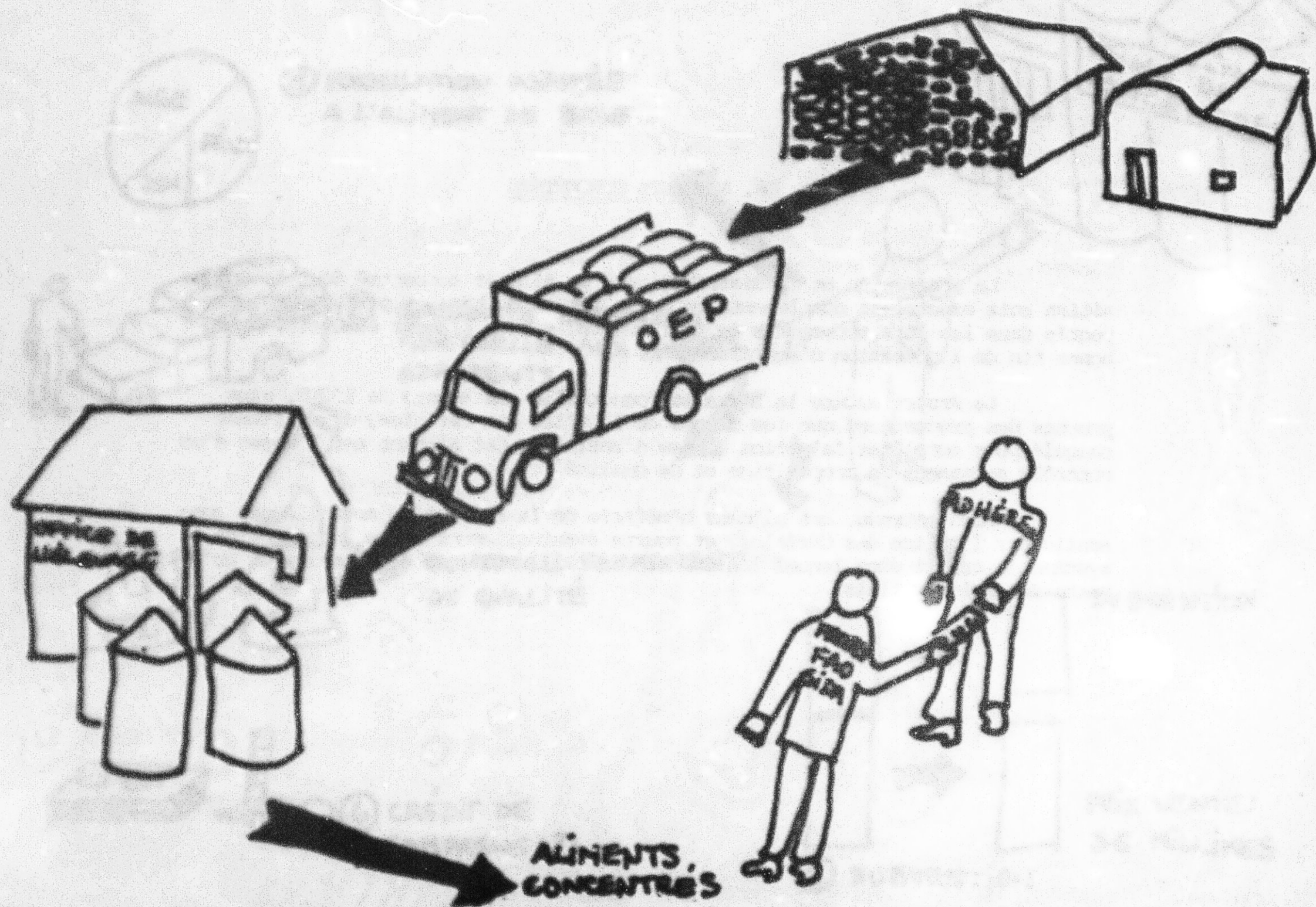


07. ROULEMENT DES GRAINES FOURRAGERES

L'Office de l'Elevage et des Pâturages, organisme de tutelle du Projet, s'engage à écouler aux prix en vigueur sur le marché, la totalité des graines fourragères produites en excédent sur l'exploitation des adhérents.

Ces graines fourragères (fèves, fèverolles, pois, etc.) seront incorporées dans l'aliment concentré subventionné qui sera mis à la disposition des éleveurs.

Les céréales (orge) seront commercialisées à travers l'Office des Céréales.

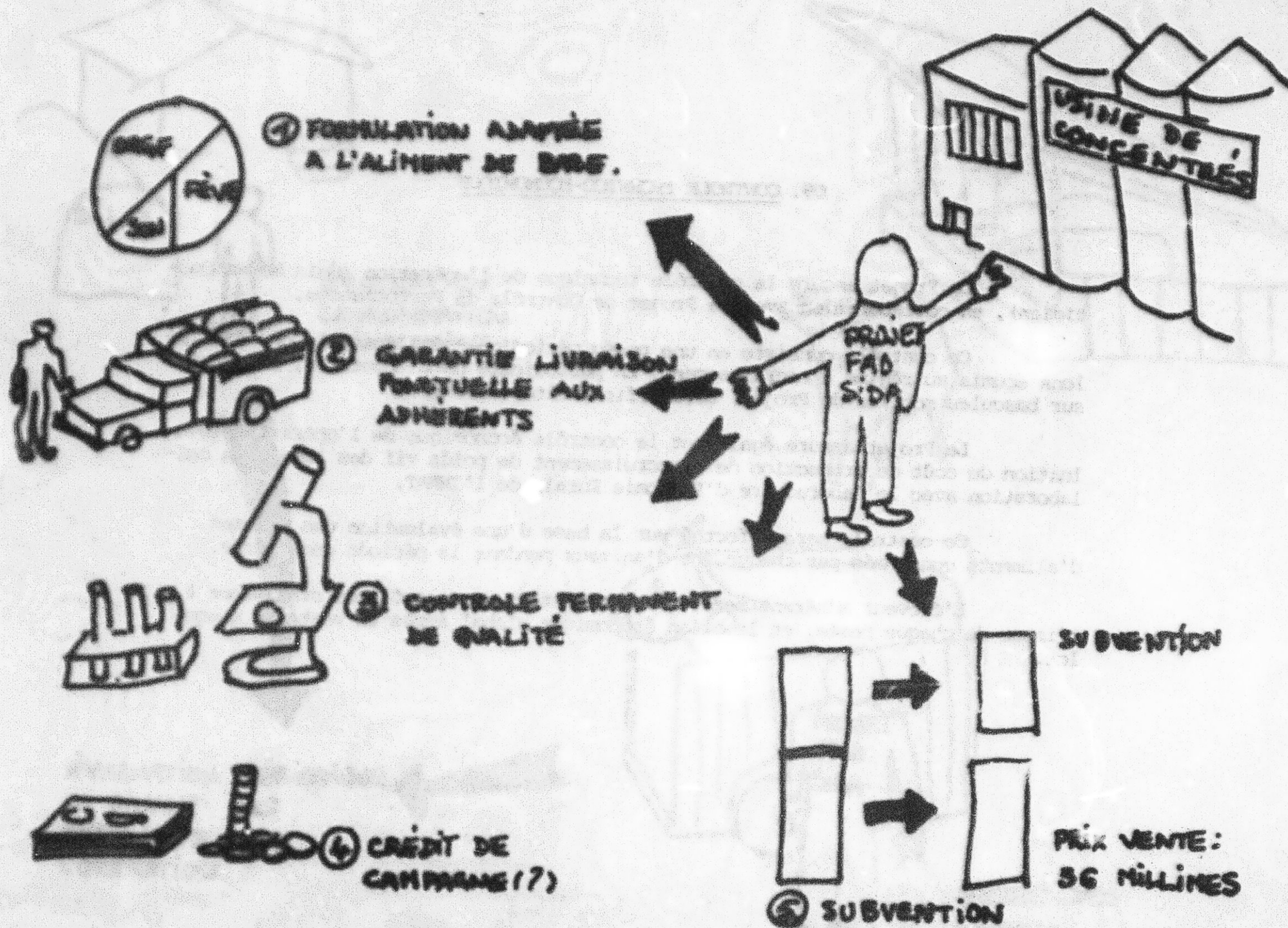


08. ALIMENTS CONCENTRÉS

La production et la distribution d'un aliment concentré dont la composition soit exactement complémentaire de la ration de base et parfaitement respectée dans les lots successifs de fabrication, est un élément essentiel à la bonne fin de l'opération d'engraissement.

Le Projet assure la livraison ponctuelle aux agents de l'OHP, plus proches des producteurs que les usines de l'Office des Céréales, d'un aliment calculé pour compléter la ration à base d'ensilage. Cet aliment est l'objet d'un contrôle permanent de composition et de qualité.

Bien entendu, cet aliment bénéficie de la subvention actuellement consentie par l'Office des Céréales, et pourra éventuellement faire l'objet d'un système de crédit dans lequel l'aliment ne serait remboursé au fournisseur qu'à la vente des animaux finis.



09. CONTROLE TECHNICO-ECONOMIQUE

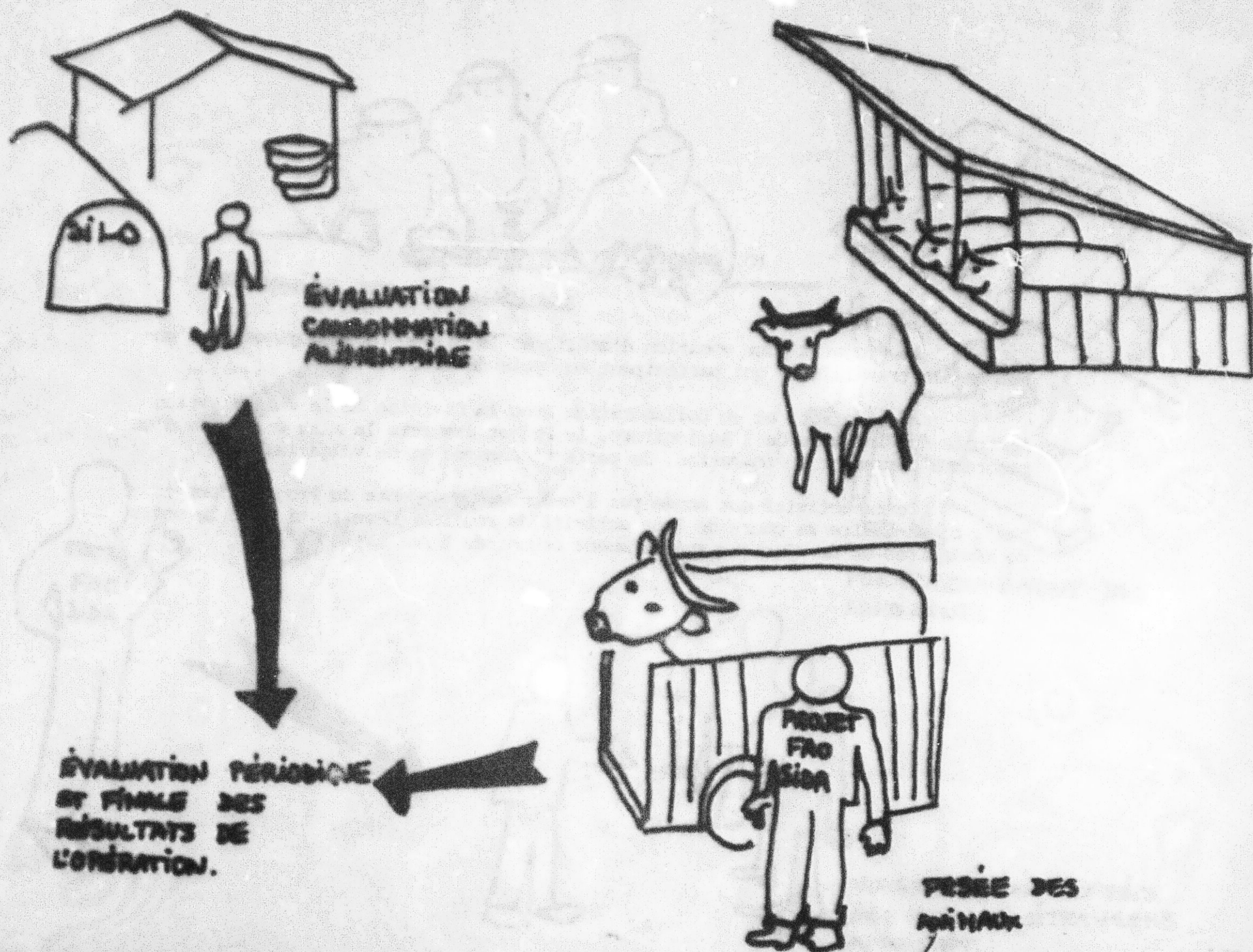
Le Projet assure le contrôle technique de l'opération (Gain Moyen Quotidien), en collaboration avec le Projet de Contrôle de Performances.

Ce contrôle consiste en une pesée périodique de l'ensemble des taurillons soumis au régime d'engraissement. La périodicité de ce contrôle, effectué sur bascules mobiles du Projet, sera définie ultérieurement.

Le Projet assure également le contrôle économique de l'opération (évaluation du coût de production de l'accroissement de poids vif des lots), en collaboration avec le Laboratoire d'Economie Rurale de l'INAT.

Ce contrôle sera effectué sur la base d'une évaluation des volumes d'aliments consommés par chaque lot d'animaux pendant la période considérée.

L'éleveur adhérent recevra les résultats du contrôle de croissance à l'issue de chaque pesée, et le bilan économique global après la vente de chaque lot.



10. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

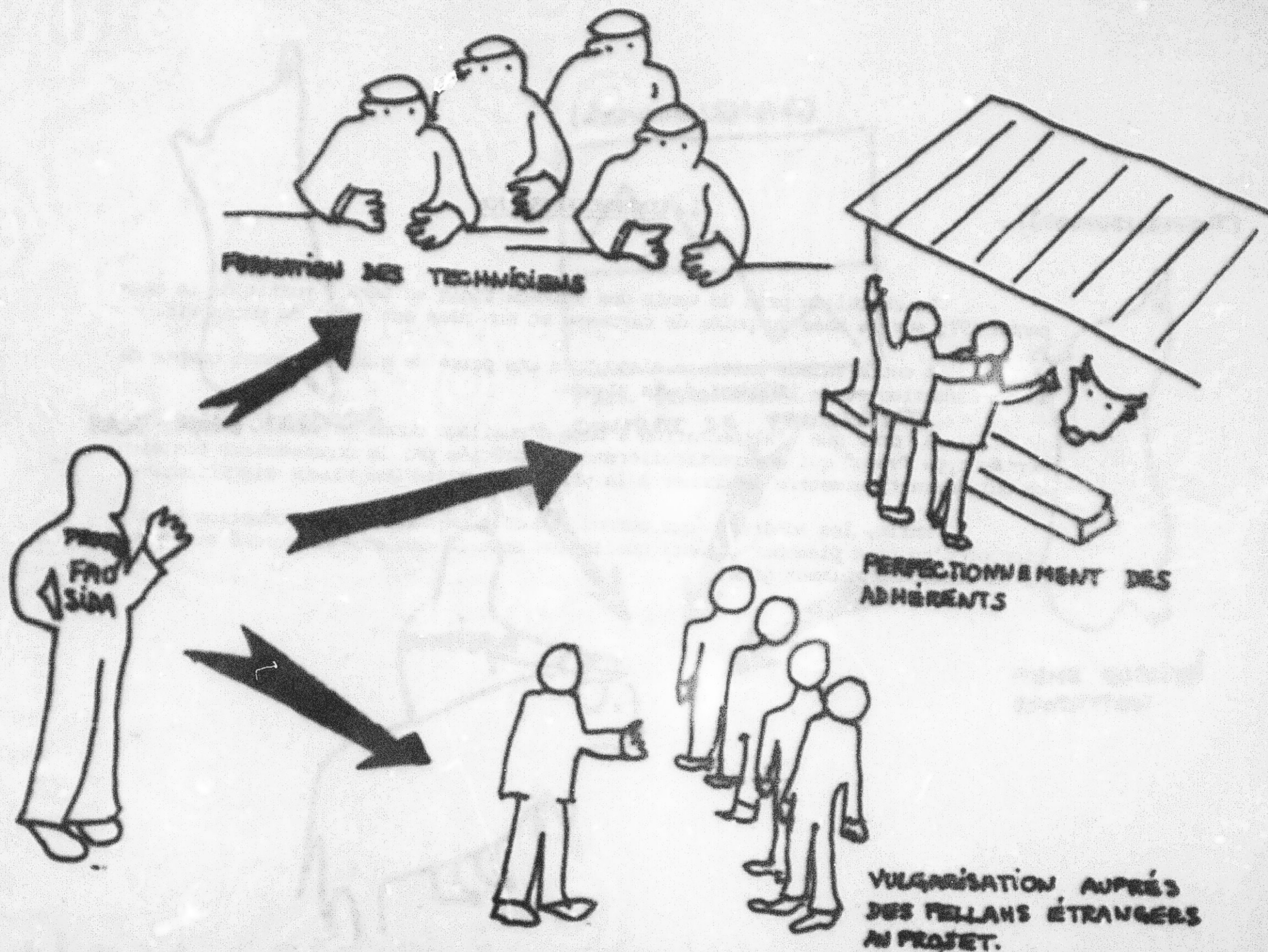
Le Projet a pour vocation d'améliorer le niveau technologique de l'ensemble des travailleurs qui participent au cycle de production.

A cet effet, et en collaboration avec la Division de la Vulgarisation Agricole du Ministère de l'Agriculture, le Projet assurera la mise en oeuvre d'un programme permanent de formation, de perfectionnement et de vulgarisation.

Cette activité est menée par l'ensemble des agents du Projet, "sur le tas", c'est-à-dire au cours de leur activité de routine, mais aussi dans le cadre de séminaires et de réunions spécialement organisés à cet effet.

C.40. FORMATION ET PERFECTIONNEMENT

-65-



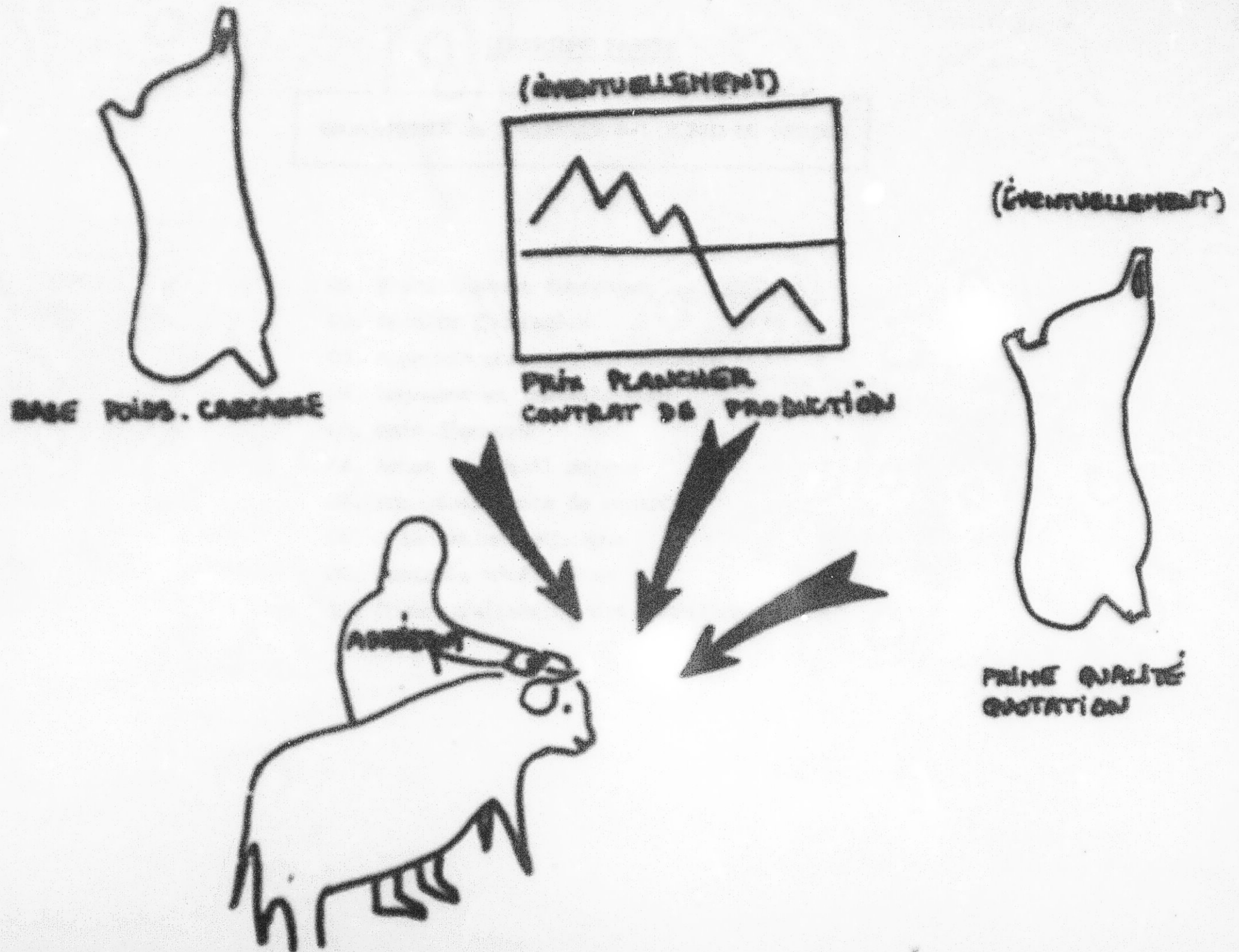
II. COMMERCIALISATION

Le calcul du prix de vente des animaux finis se fera à partir de la campagne 1975 sur la base du poids de carcasse et non plus sur celui du poids vif.

A cette valeur initiale s'ajoutera une prime de qualité tenant compte de la conformation et de l'aspect de la viande.

A noter que l'alimentation à base d'ensilage donne une viande peu pigmentée type "veau" qui est particulièrement appréciée par le consommateur tunisien, ce qui devrait permettre de donner à la prime de qualité une valeur significative.

Enfin, les adhérents qui auront souscrit un contrat de production bénéficieront d'un prix plancher garantissant quelle que soit la tendance du marché au moment de la vente des animaux gras.



QUATRIEME PARTIE

ENGAGEMENTS DE L'ELEVEUR A L'EGARD DU PROJET

01. Etablissement fourrager
02. Récolte fourragère
03. Approvisionnement alimentaire
04. Logement et installations
05. Main-d'œuvre
06. Achat de bétail maigre
07. Enregistrements de contrôle
08. Orientation technique
09. Contrôle vétérinaire
10. Commercialisation des taurillons finis

01. ETABLISSEMENT FOURRAGER

Le premier engagement du futur adhérent à l'égard du Projet consiste à réserver dès la campagne 1974-75, une partie de son assolement à l'établissement des fourrages qui seront récoltés et consacrés par les taurillons à partir de l'été 1975.

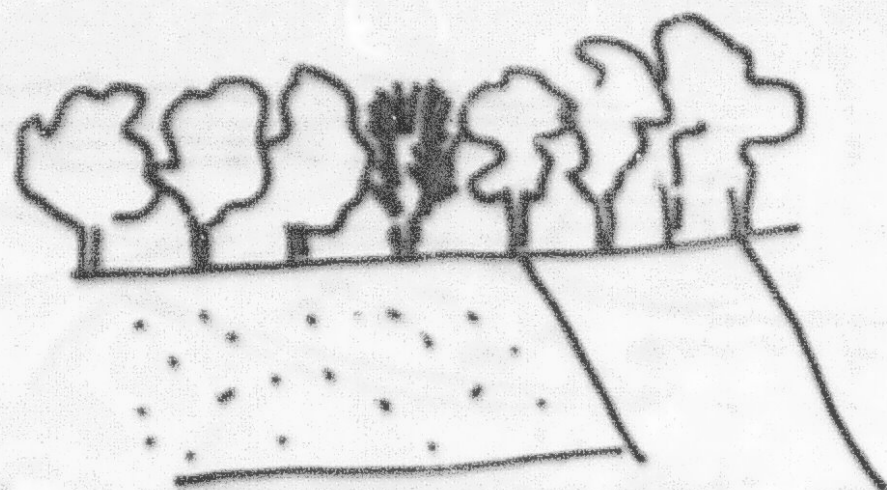
Cette superficie est équivalente à 0,5 ha de cultures fourragères par taurillon en sec et 0,2 ha en irrigué. Elle doit permettre la constitution de lots d'un minimum de 20 animaux.

A cet effet, les futurs adhérents collaboreront avec les agents du Projet qui viendront enquêter chez eux et leur proposer le programme fourrager de septembre et octobre 1974.

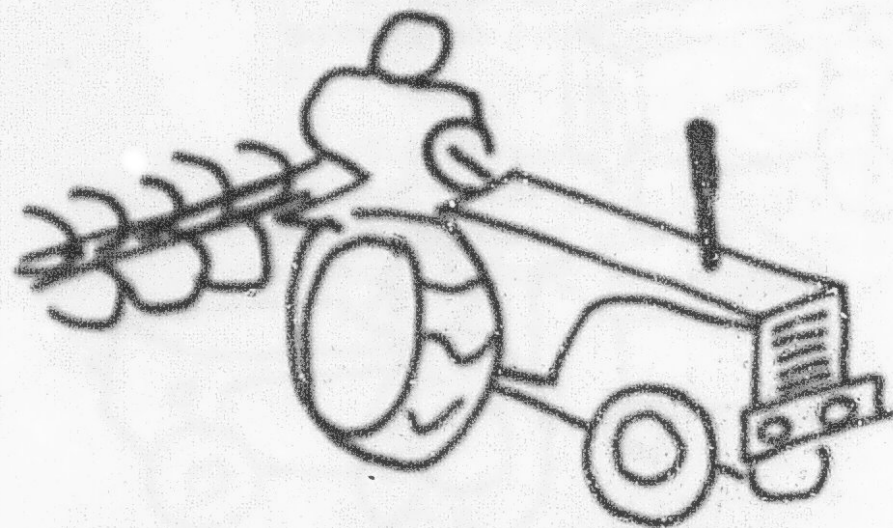
Le futur adhérent devra se procurer l'équipement, la main-d'œuvre et les fournitures exigées par cet établissement fourrager, dans la mesure où ils sont disponibles sur le marché.

DOM. ÉTABLISSEMENT FOURRAGER

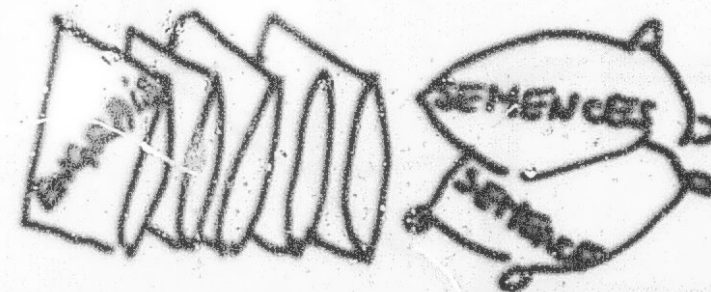
-71-



① SUPERFICIE : 1/2 HA P. TAURILLON
MINI ET 10 HA POUR 20 TAURILLONS



② ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE
+ MAIN D'ŒUVRE.



③ ENGRAIS ET SEMENCES
DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ

02. EXCUSE FOURRAGERE

Il est bien entendu que l'adhérent s'engage à récolter, conformément aux recommandations du Projet, la totalité de la superficie fourragère établie sous la supervision du Projet.

L'adhérent se procurera, dans les délais prévus par le programme de récolte établi par le Projet, l'équipement nécessaire dont la liste lui sera communiquée en début de campagne.

Le matériel se résumera essentiellement, au cours de la campagne de récolte de 1975, en tracteurs et remorques équipées pour le transport de l'herbe depuis le champ jusqu'à la fosse d'ensilage.

La fosse d'ensilage aura été construite au cours de l'hiver 1974-75. Comme en ensilage, pour cette première campagne, la préparation de silos-taupinières bâchés de plastique, la construction pourra se limiter à une aire bétonnée ou non, dont les dimensions seront calculées en fonction du volume de la récolte escomptée.

SUITE EN

F

3



34167

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

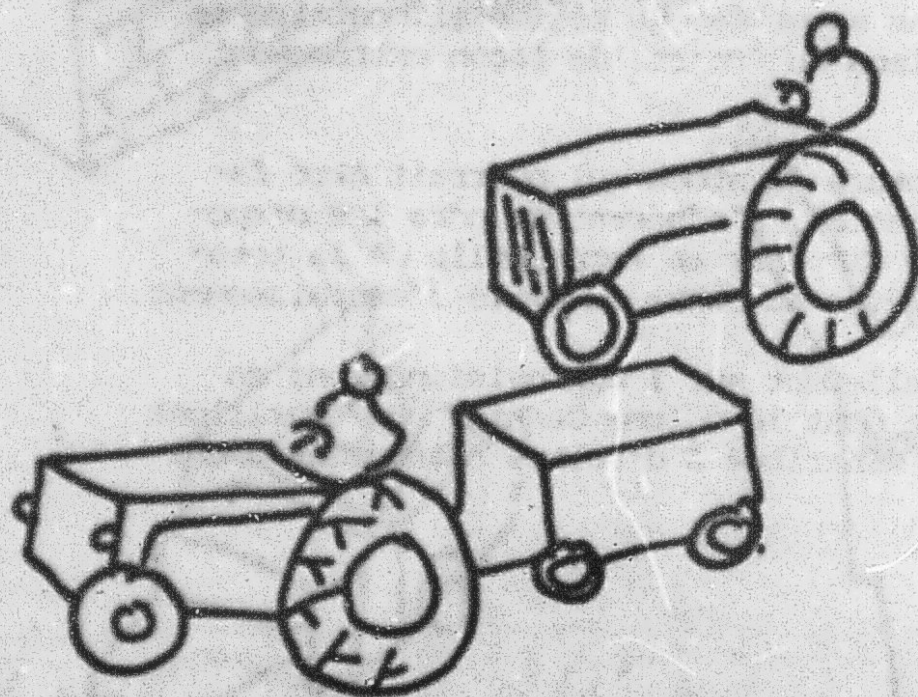
المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F

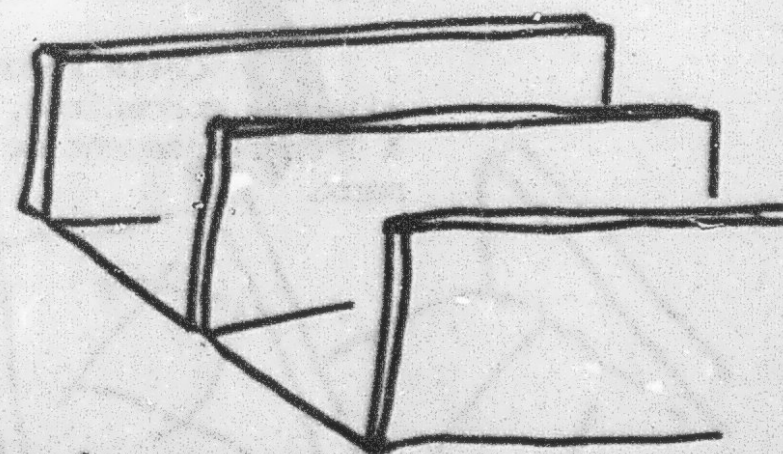
3



① ENSILAGE DE LA TOTALITÉ
DE LA SUPERFICIE
ÉTABLIE : 1/2 HA/TAURILLON



②. ÉQUIPEMENT NÉCESSAIRE
(TRANSPORT)
+ MAIN D'ŒUVRE



③ INSTALLATIONS DE
CONSERVATION
(COULOIRS D'ENSILAGE)

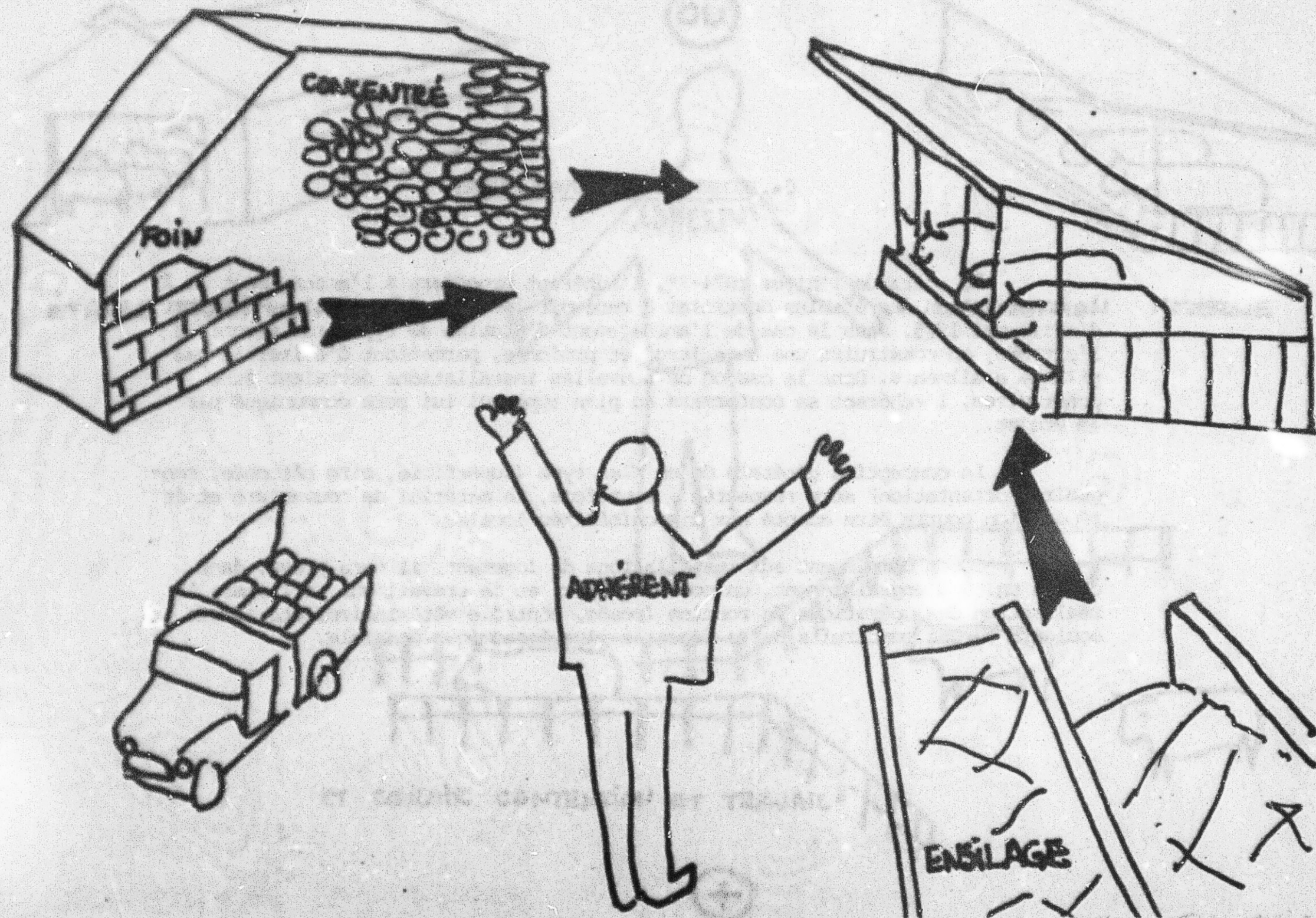
03. APPROVISIONNEMENT ALIMENTAIRE

Tout changement brutal d'alimentation se traduit par un arrêt total de gain de poids des animaux pour une durée indéterminée.

Pour cette raison, les modifications apportées au régime alimentaire se feront, lorsque recommandées par les techniciens du Projet, de façon extrêmement progressive.

Par ailleurs, afin d'éviter une rupture de stock qui pourrait être fatale pour la rentabilité économique de l'opération, l'adhérent prendra les dispositions nécessaires pour avoir la garantie de disposer en temps utile de la totalité des aliments dont la consommation est prévue au cours du cycle d'engraissement.

Cette recommandation porte essentiellement sur l'approvisionnement en aliments concentrés, et également en ensilage dont le volume destiné aux taurillons à l'engraissement ne devra en aucun cas être distribué à d'autres catégories d'animaux.

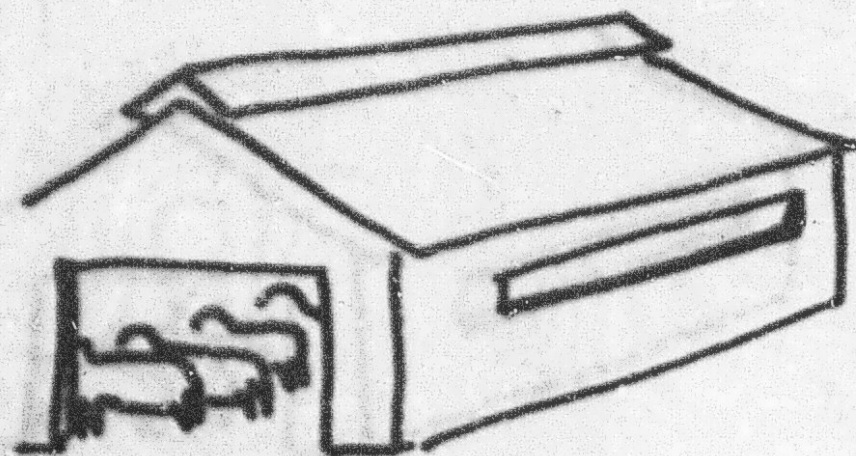


04. LOGEMENT ET INSTALLATIONS

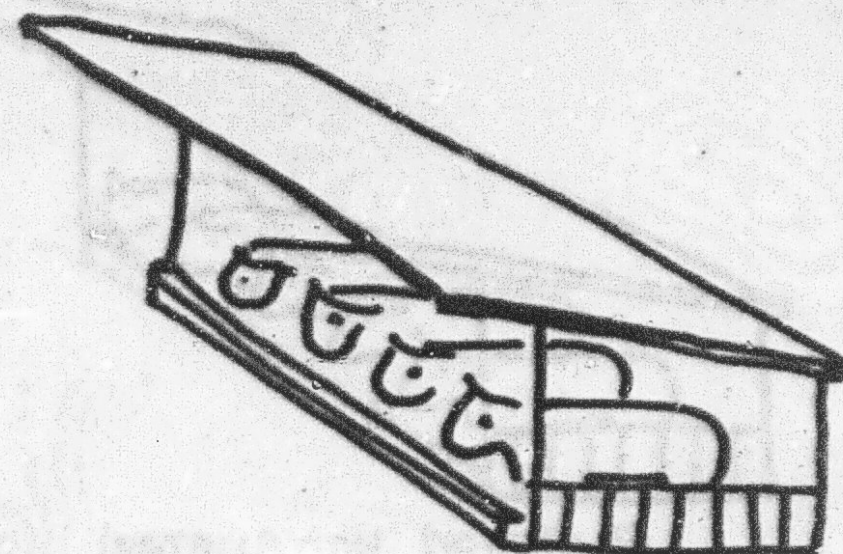
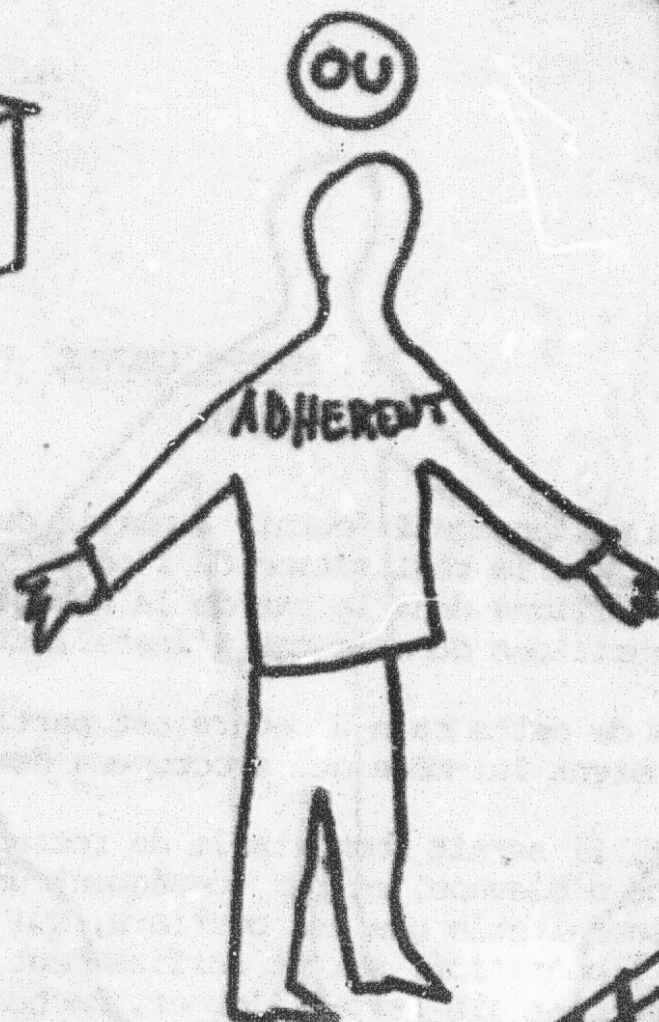
Au cours de l'hiver 1974-75, l'adhérent procédera à l'aménagement ou à la construction des étables destinées à recevoir les lots de taurillons à partir d'avril-mai 1975. Dans le cas de l'aménagement d'étables de type traditionnel à l'attache, on construira une auge large et profonde, permettant d'éviter le gaspillage d'aliments. Dans le cas où de nouvelles installations devraient être construites, l'adhérent se conformera au plan type qui lui sera communiqué par le Projet.

La conception générale de ce plan type (superficie, aire bétonnée, mangeoires, orientation) sera respectée ; toutefois, le matériel de couverture et de séparation pourra être adapté aux disponibilités locales.

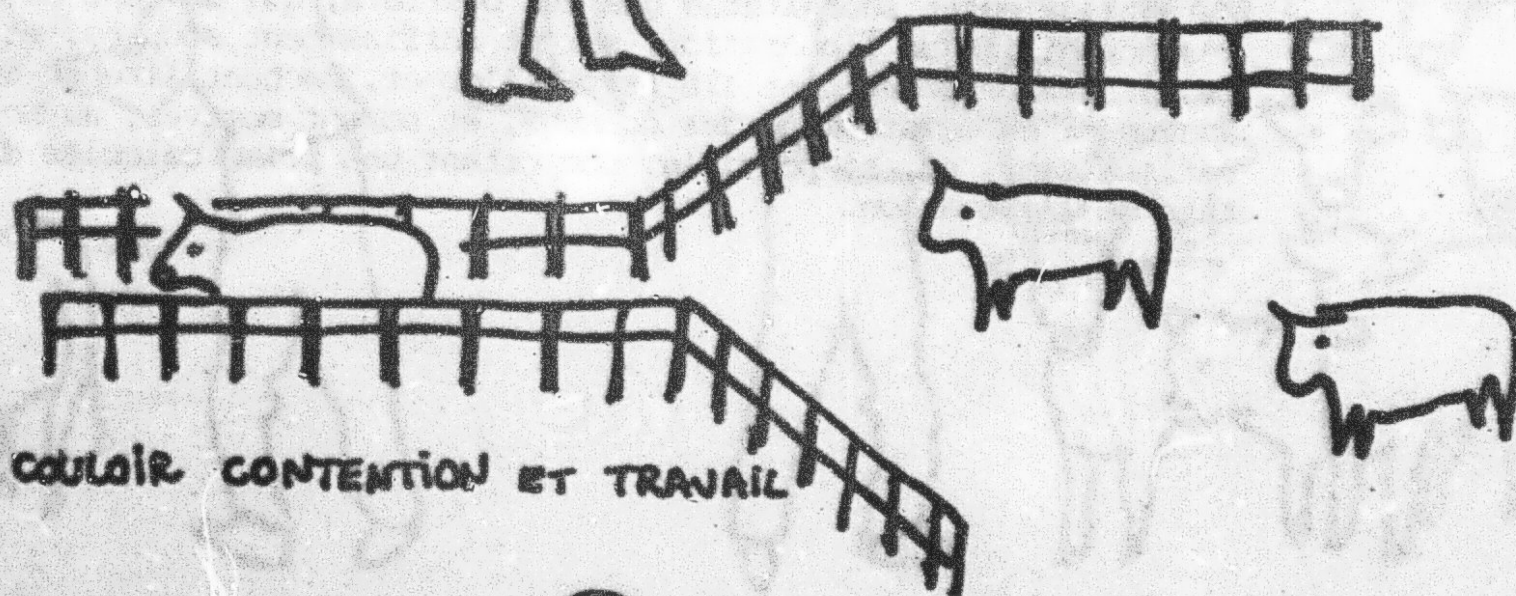
Comme complément aux installations de logement, il sera prévu, dans chaque unité d'engraissement, un couloir de tri et de travail qui facilitera la réalisation des opérations de routine (pesée, contrôle vétérinaire, etc.). Ces couloirs seront construits de la façon la plus économique possible.



ÉTABLE TRADITIONNELLE



INSTALLATION MODERNE



ET COULOIR CONTENTION ET TRAVAIL

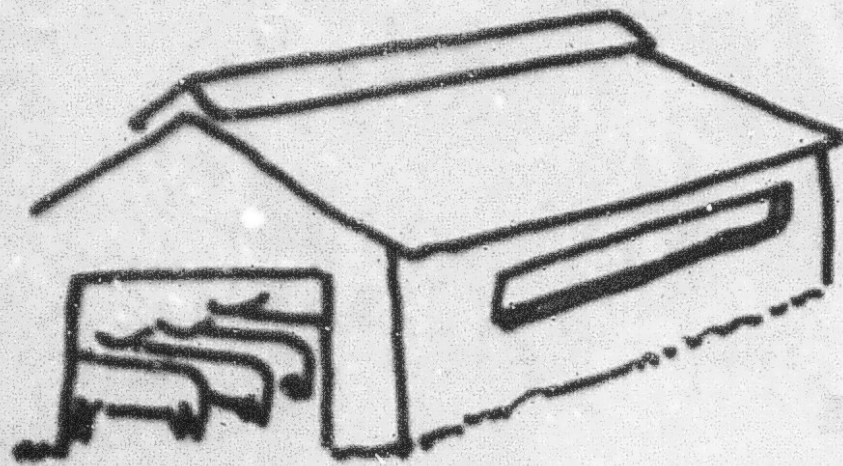


05. MAIN-D'OEUVRE

L'adhérent s'engage à fournir à partir du printemps 1975, la main-d'oeuvre nécessaire par la réalisation de l'opération d'engraissement, soit un ouvrier pour 25 taurillons dans le cas de la stabulation traditionnelle, et d'un ouvrier pour 50 taurillons dans le cas d'installations modernes.

Le choix de cette main-d'oeuvre est particulièrement important lorsque ce n'est pas l'adhérent lui-même qui s'occupera des animaux.

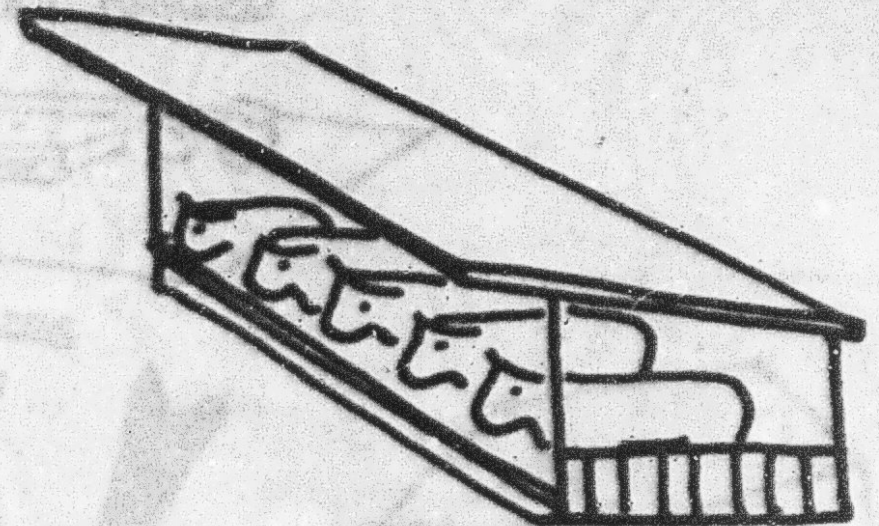
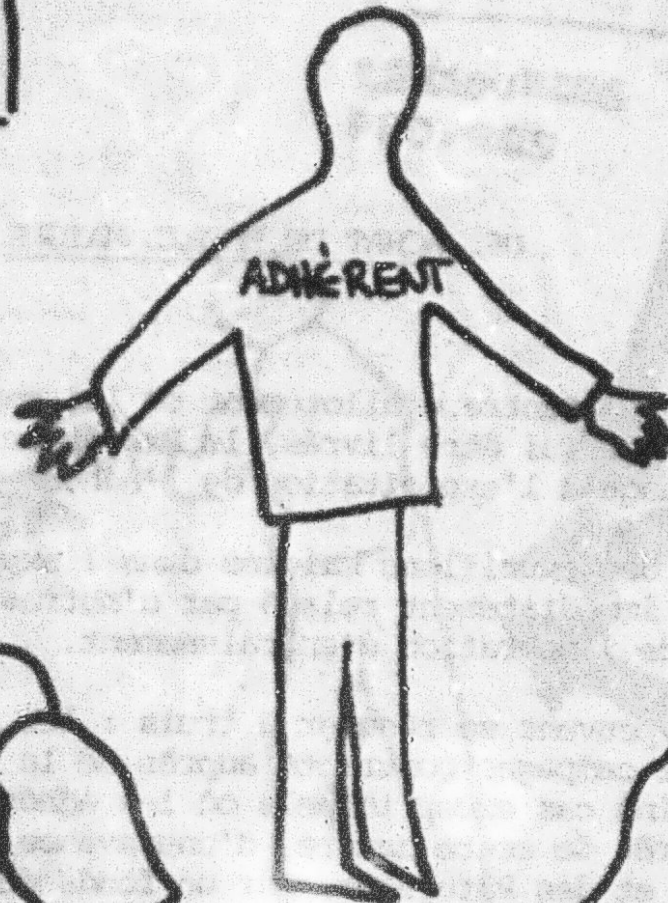
En effet, il serait souhaitable de recruter un personnel ayant déjà une certaine expérience d'élevage, et par conséquent un certain âge. Toutefois, il serait également souhaitable que ces ouvriers, qui devront en fait assumer la responsabilité de l'opération, soient suffisamment souples, et sachent valoriser le perfectionnement dont ils seront l'objet, sachent lire et écrire de façon à assurer l'enregistrement des données, et soient motivés, au moyen d'un salaire satisfaisant, et, si possible, comportant une prime calculée d'après les résultats de l'opération.



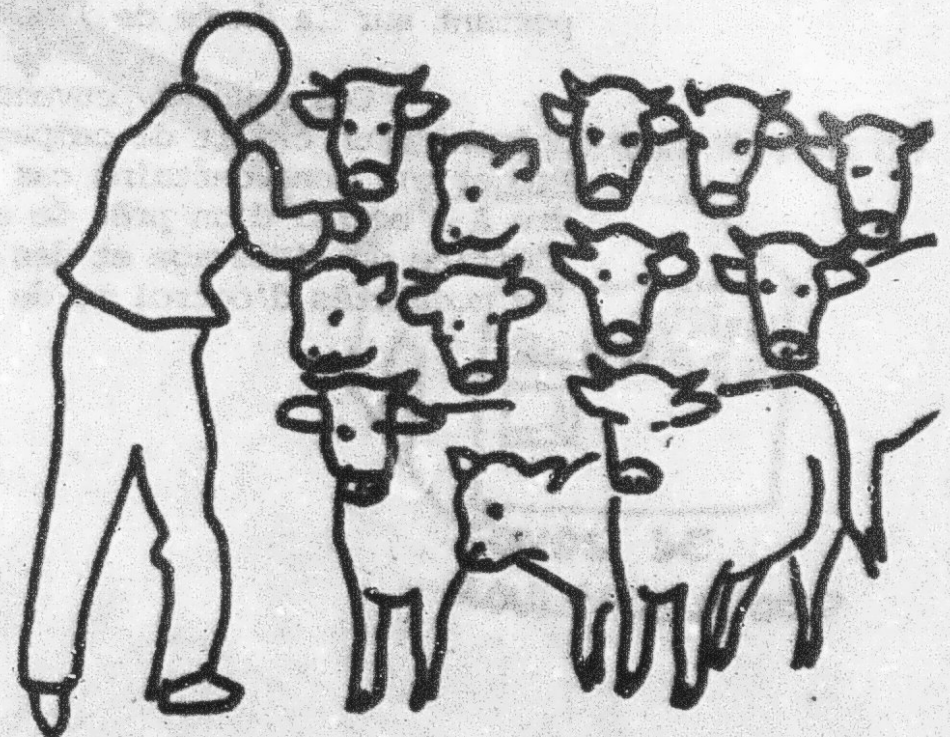
ÉTABLE TRADITIONNELLE



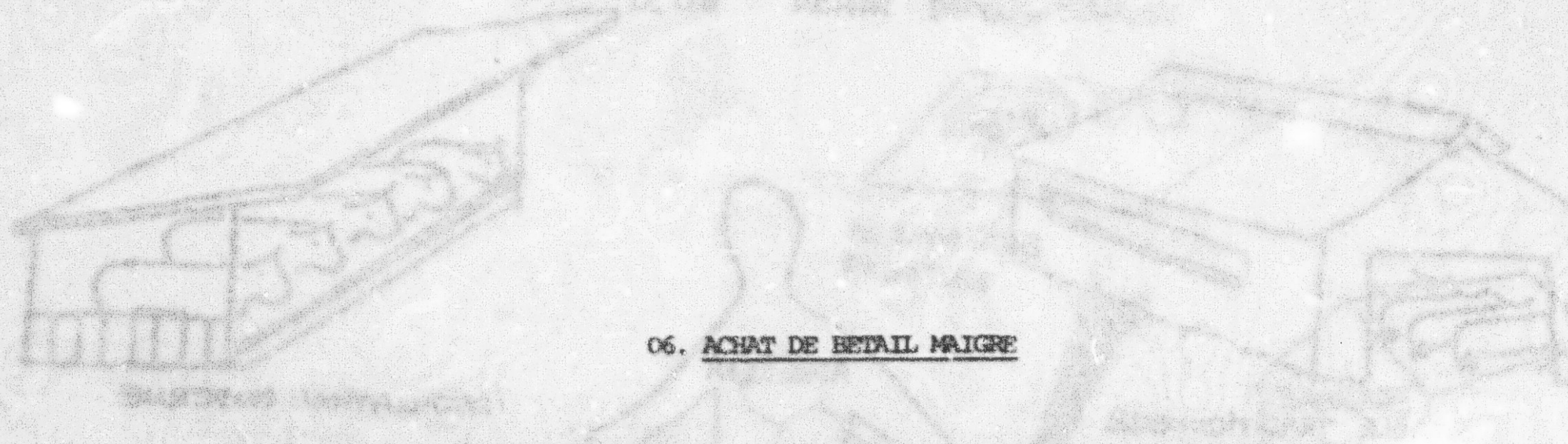
1 OUVRIER POUR 25 TAURELLONS



INSTALLATION MODERNE



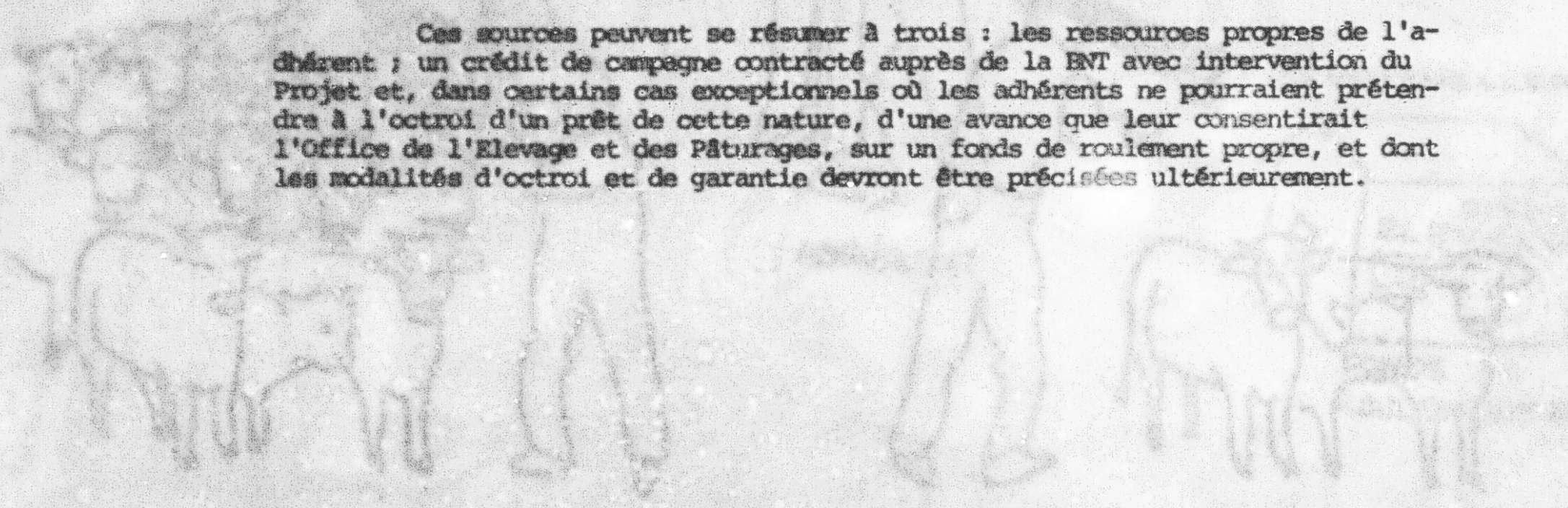
1 OUVRIER POUR 50 TAURELLONS



06. ACHAT DE BETAIL MAIGRE

Après visite au centre d'allotement où lui seront présentés les lots d'animaux susceptibles de lui être livrés, le Projet se chargera du transport des animaux choisis jusqu'à l'exploitation de l'adhérent.

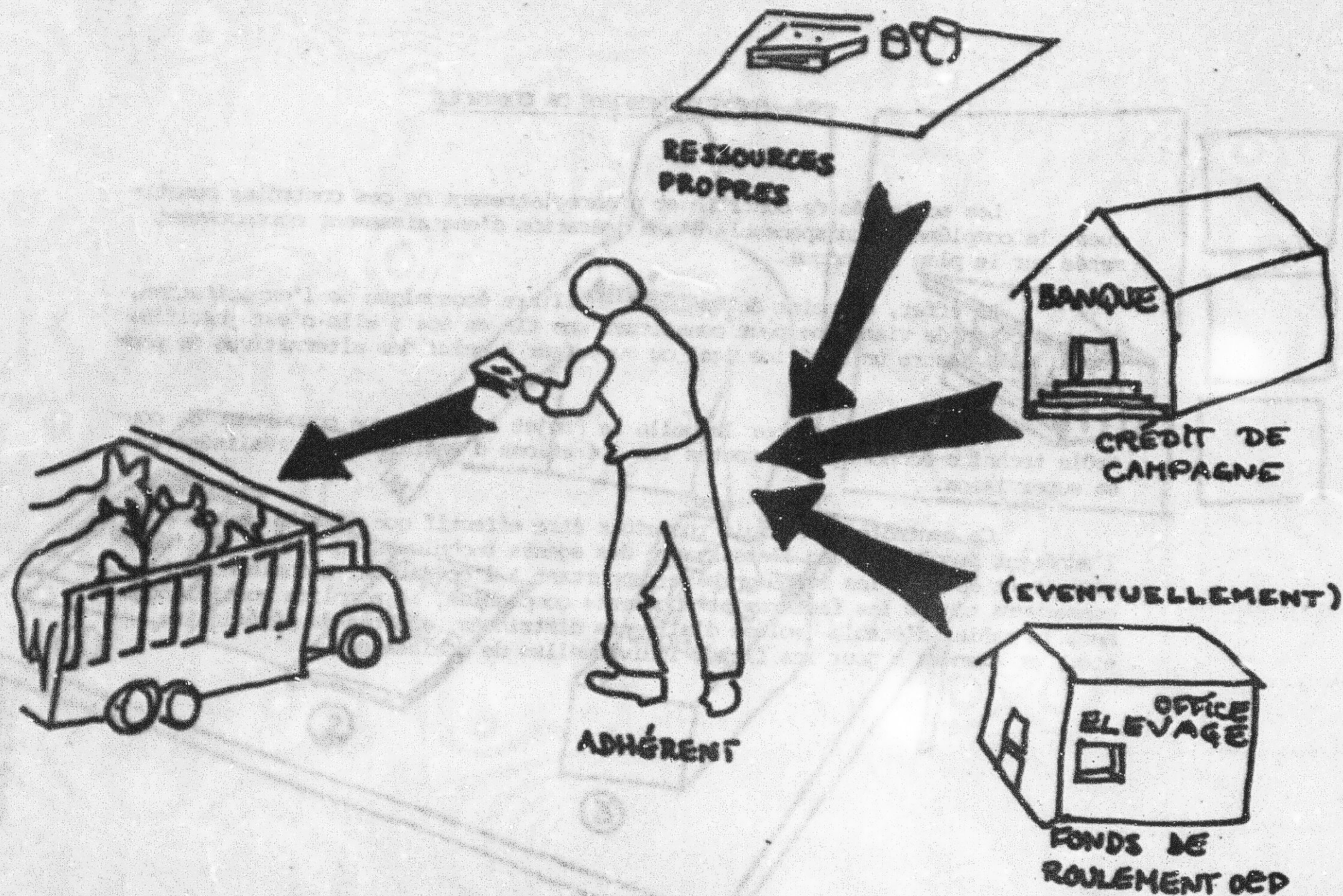
A l'arrivée des taurillons maigres dans l'exploitation, le fonds de roulement du Projet sera immédiatement relayé par d'autres sources de financement portant sur la durée de l'opération d'engraissement.



Ces sources peuvent se résumer à trois : les ressources propres de l'adhérent ; un crédit de campagne contracté auprès de la BNT avec intervention du Projet et, dans certains cas exceptionnels où les adhérents ne pourraient prétendre à l'octroi d'un prêt de cette nature, d'une avance que leur consentirait l'Office de l'Elevage et des Pâturages, sur un fonds de roulement propre, et dont les modalités d'octroi et de garantie devront être précisées ultérieurement.

D.06 ACHAT BÉTAIL MAIGRE

-81-



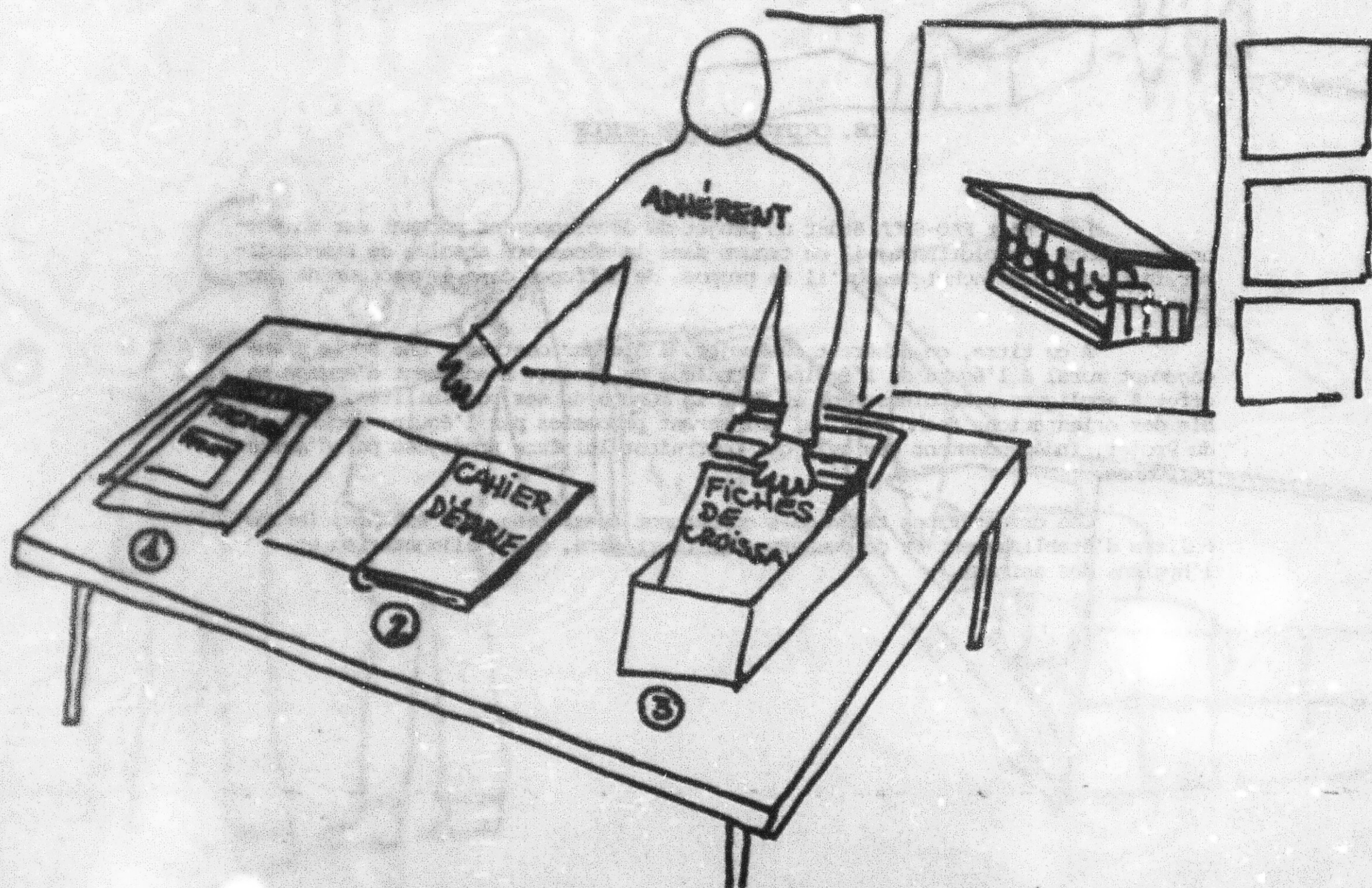
07. ENREGISTREMENTS DE CONTROLE

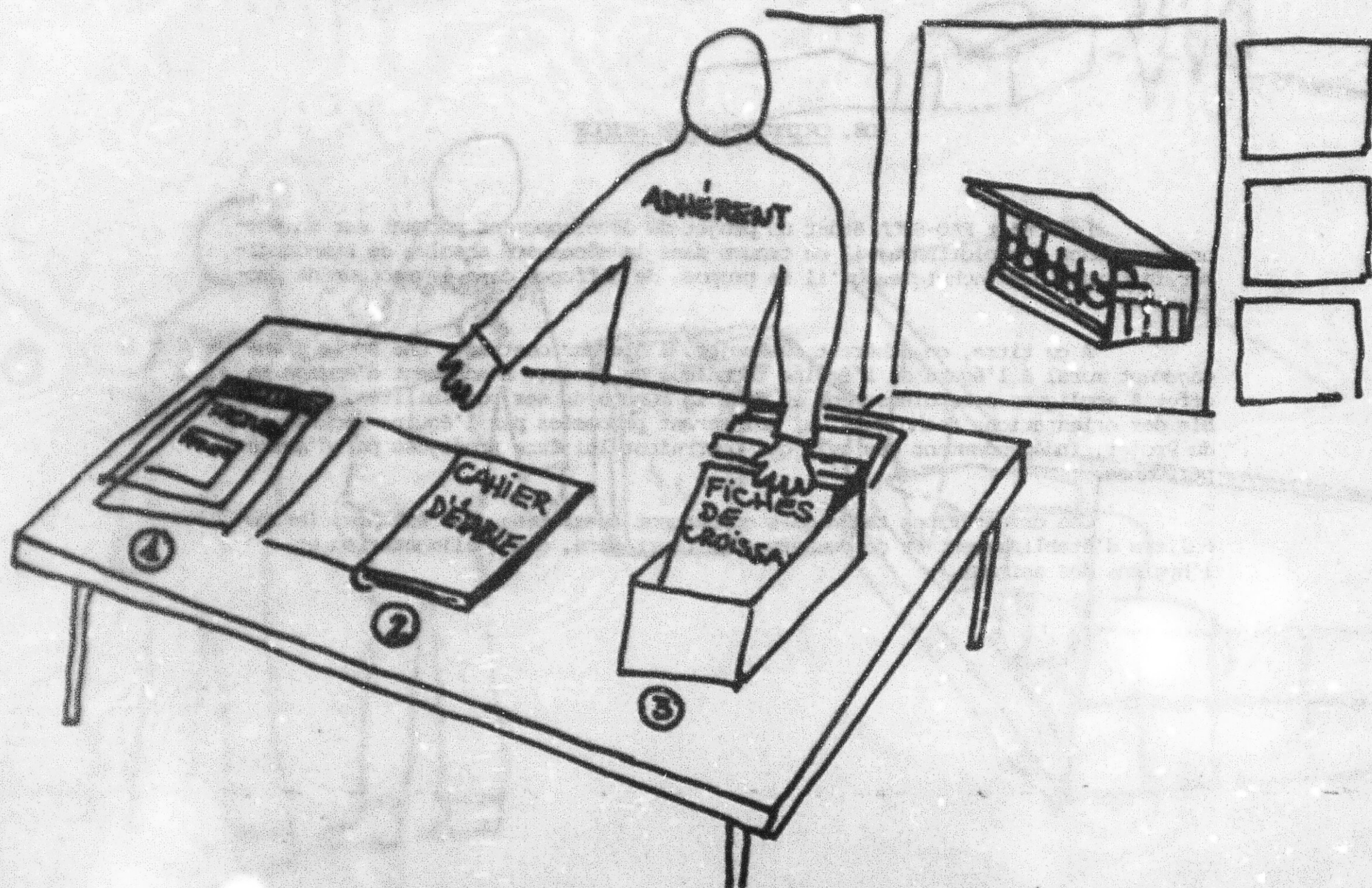
Les activités de contrôle et d'enregistrement de ces contrôles constituent le complément indispensable d'une opération d'engraissement correctement menée sur le plan technique.

En effet, du point de vue de l'équilibre économique de l'exploitation, la production de viande ne peut constituer une fin en soi ; elle n'est justifiée que si elle assure un bénéfice égal ou supérieur à celui des alternatives de production.

C'est la raison pour laquelle le Projet assurera une couverture de contrôle technico-économique de toutes les opérations d'engraissement réalisées sous sa supervision.

Ce contrôle ne saurait toutefois être effectif que dans la mesure où l'adhérent procédera avec l'assistance des agents techniques du Projet, à l'enregistrement de tous les événements se rapportant à l'opération. Globalement, il conservera toutes les factures et documents comptables, il remplira quotidiennement le cahier d'étable (volume d'aliments distribués, visites du vétérinaire, etc.) et tiendra à jour les fiches individuelles de croissance.





08. ORIENTATION TECHNIQUE

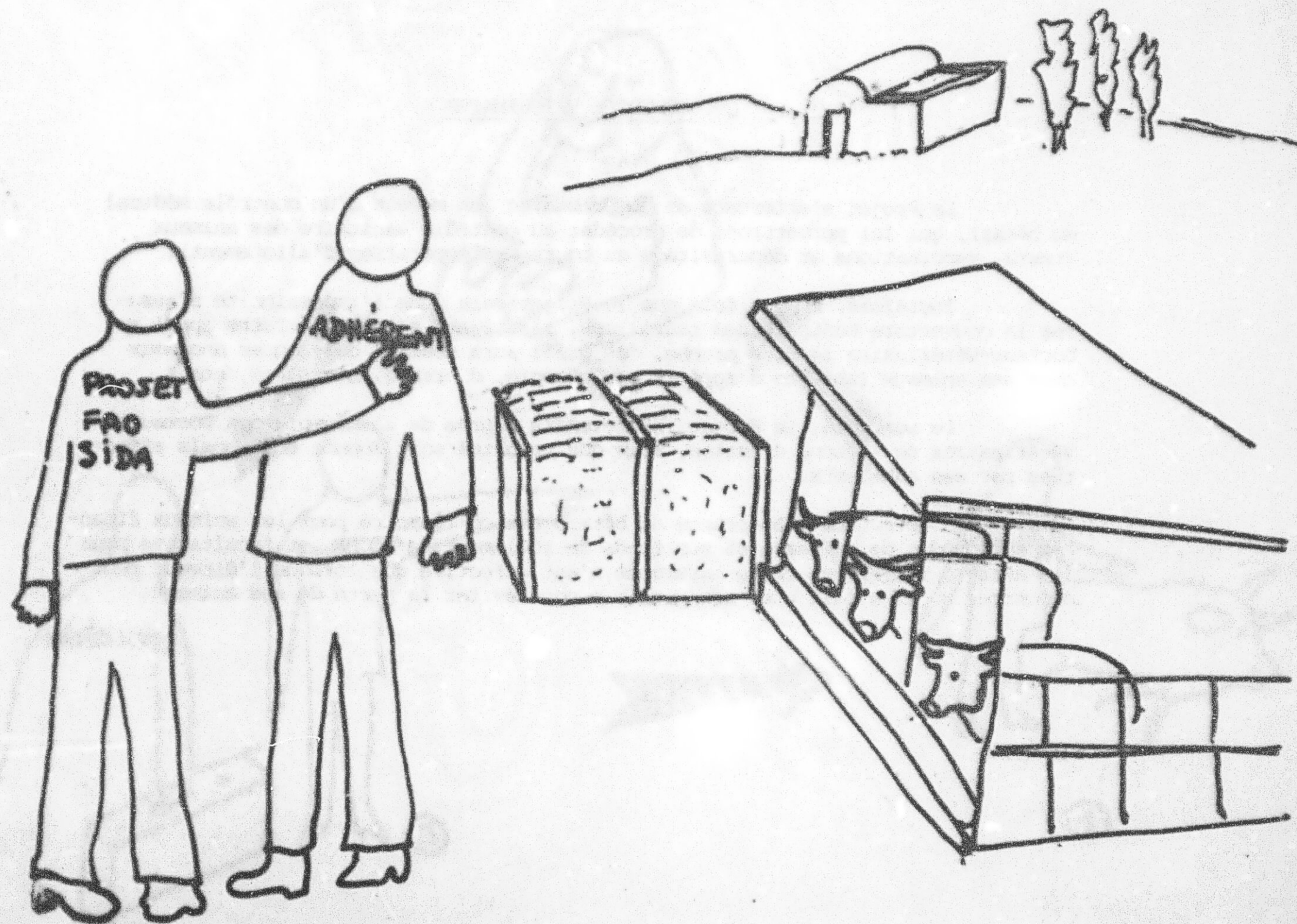
Le Projet FAO-SIDA étant un projet de développement portant sur un nombre croissant d'exploitants, il se trouve dans la nécessité absolue de standardiser la nature des techniques qu'il se propose de diffuser dans le secteur de production.

A ce titre, en adhérant au Projet, l'éleveur contracte une sorte d'engagement moral à l'égard de l'équipe technique du Projet. L'adhérent s'engage en effet à appliquer scrupuleusement et dans la mesure de ses possibilités, l'ensemble des orientations techniques qui lui seront proposées par l'équipe technique du Projet, indépendamment des avis qui pourraient lui être prodigués par d'autres personnes.

Ces orientations techniques concernent aussi bien, par exemple, les modalités d'établissement et de conservation fourragère, que l'alimentation et l'hygiène des animaux.

DOE. ORIENTATION TECHNIQUE

-85-



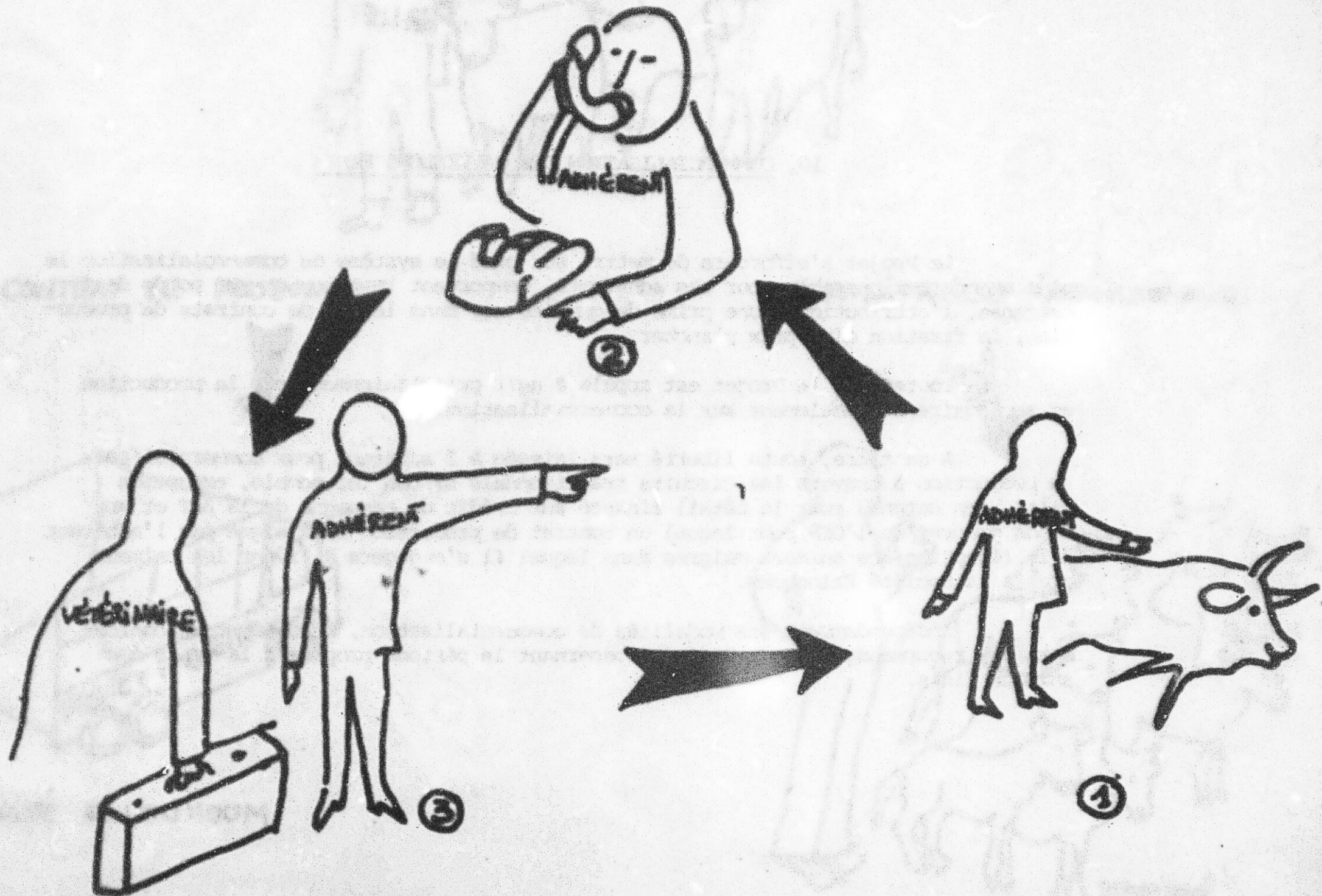
09. CONTROLE VETERINAIRE

Le Projet s'efforcera de compter avec les moyens d'un contrôle médical du bétail, qui lui permettront de procéder au contrôle sanitaire des animaux (tests, vaccinations et déparasitage au cours de l'opération d'allotement).

Toutefois, chaque fois que le Projet sera dans l'impossibilité d'assurer la couverture médicale des taurillons, l'adhérent s'engage à faire appel au Docteur-Vétérinaire le plus proche, dès qu'il aura observé des signes anormaux chez ses animaux (absence d'appétit par exemple, diarrhée, blessures, etc.).

De son côté, le Projet interviendra auprès de l'ensemble des Docteurs-Vétérinaires de la zone d'action, afin que priorité soit donnée aux appels effectués par ses adhérents.

A noter que l'assurance du bétail est obligatoire pour les animaux financés sur crédit de campagne et sur fonds de roulement de l'OEP, et facultative pour les autres. Toutefois, cette assurance n'est effective que lorsque l'éleveur peut démontrer qu'il a fait tout son possible pour éviter la perte de ses animaux.



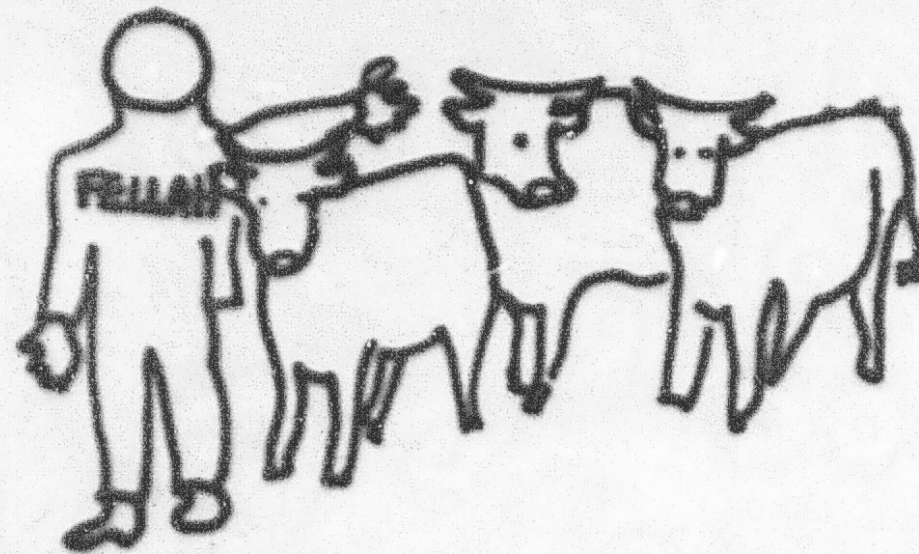
10. COMMERCIALISATION DES TAURILLONS FINIS

Le Projet s'efforcera de mettre sur pied le système de commercialisation le plus avantageux possible pour ses adhérents, comportant le paiement sur poids de carcasse, l'attribution d'une prime de qualité et, dans le cas de contrats de production, la fixation d'un prix plancher.

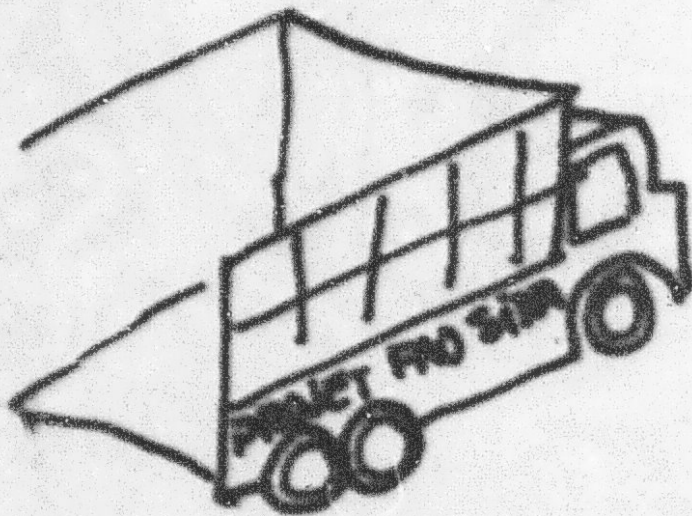
Toutefois, le Projet est appelé à agir prioritairement sur la production et secondairement seulement sur la commercialisation.

A ce titre, toute liberté sera laissée à l'adhérent pour commercialiser sa production à travers les circuits traditionnels si bon lui semble, exception faite bien entendu pour le bétail financé sur crédit de campagne de la BNT et sur fonds propres de l'OEP pour lequel un contrat de production sera signé par l'adhérent à la réception des animaux maigres dans lequel il s'engagera à livrer les animaux gras à la Société Ellouhoum.

Indépendamment des modalités de commercialisation, l'adhérent se conformera aux recommandations du Projet, concernant la période propice à la vente des animaux finis.

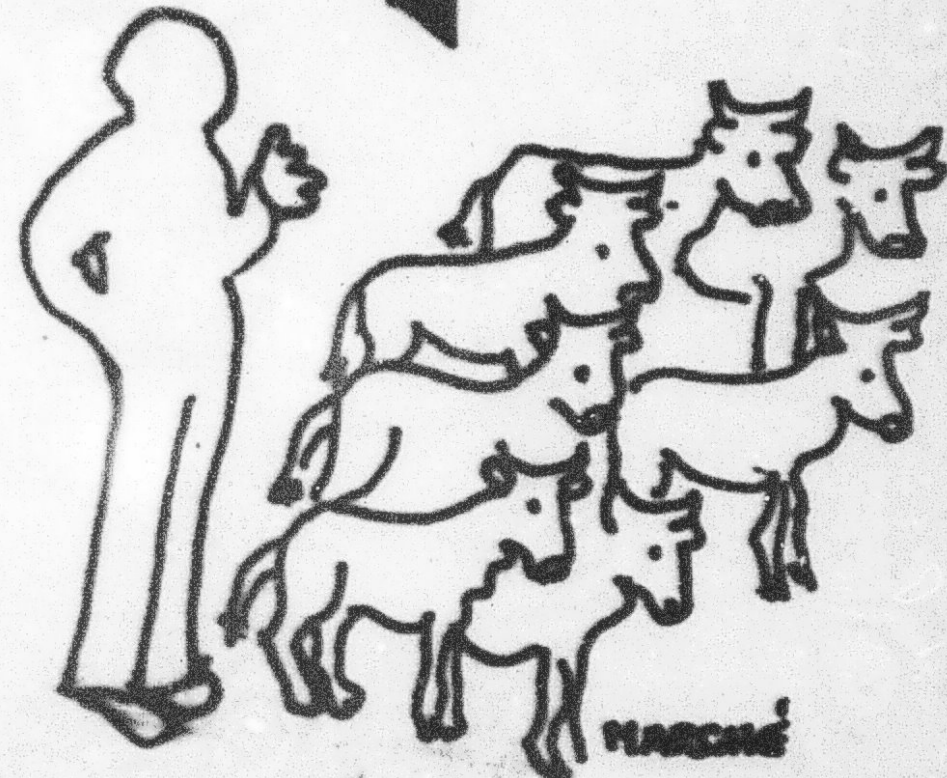


CONTRAT DE PRODUCTION

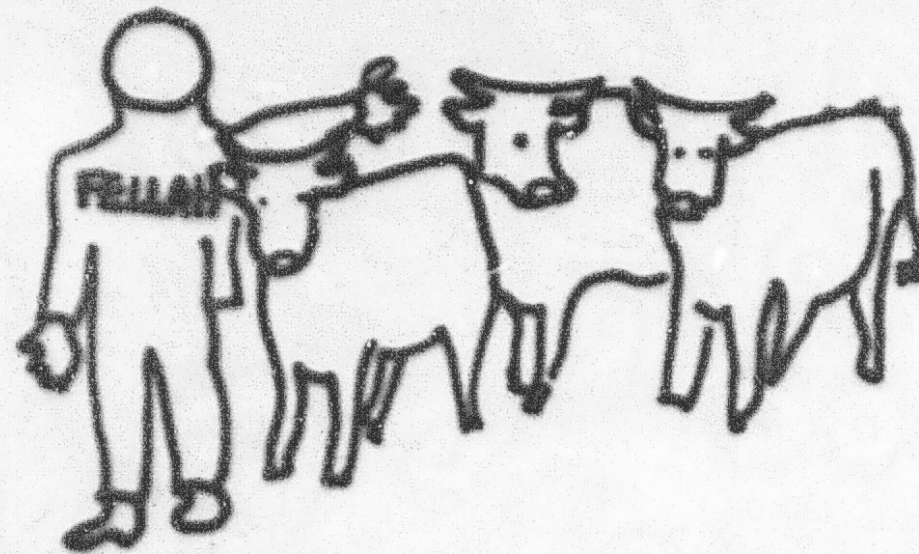


SOCIÉTÉ ELLOUHOUM

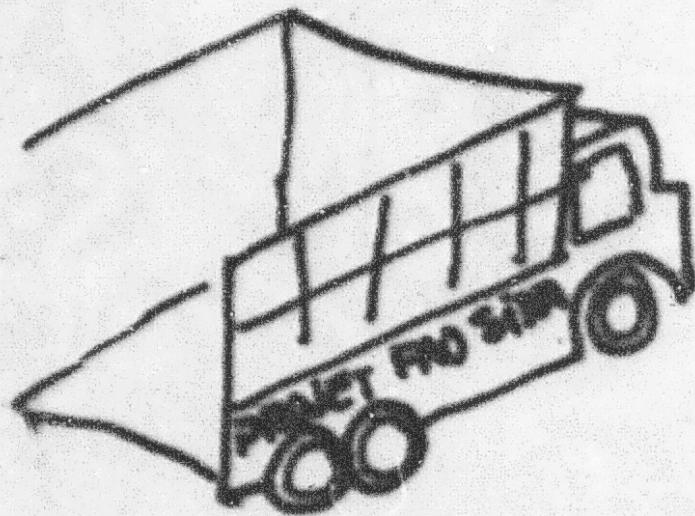
PARTICIPATION INDÉPENDANTE



MARCHÉ

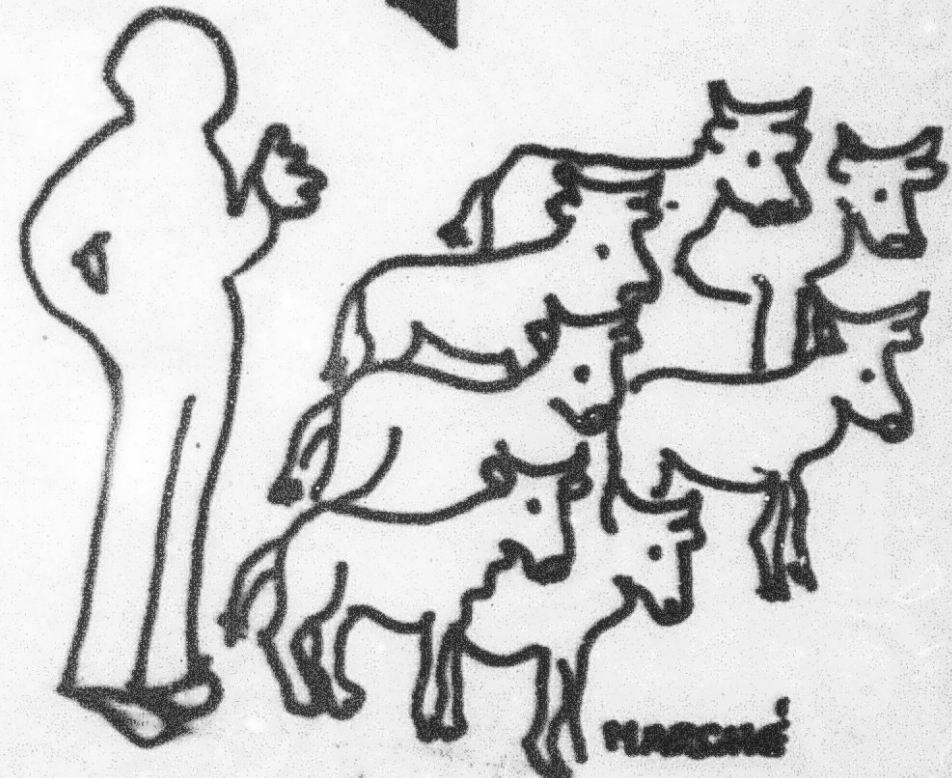


CONTRAT DE PRODUCTION



SOCIÉTÉ ELLOUHOUM

PARTICIPATION INDÉPENDANTE



211

83

1000